



HAL
open science

Les pétitions des Acta Conciliorum OEcumenicorum comparées à celles de la documentation papyrologique (Ve-VIe s.) : Libelle, didaskalia et anaphora

Jean-Luc Fournet

► To cite this version:

Jean-Luc Fournet. Les pétitions des Acta Conciliorum OEcumenicorum comparées à celles de la documentation papyrologique (Ve-VIe s.) : Libelle, didaskalia et anaphora. *Quellen zur byzantinischen Rechtspraxis. Aspekte der Textüberlieferung, Paläographie und Diplomatik*, Nov 2007, Vienne, Autriche. pp.61-79. hal-01597248

HAL Id: hal-01597248

<https://hal.science/hal-01597248>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRISTIAN GASTGEBER (HRSG.)

QUELLEN ZUR BYZANTINISCHEN RECHTSPRAXIS

ASPEKTE DER TEXTÜBERLIEFERUNG,
PALÄOGRAPHIE UND DIPLOMATIK

Akten des internationalen Symposiums
Wien, 5.–7. 11. 2007

Sonderdruck



ÖSTERREICHISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN
PHILOSOPHISCH-HISTORISCHE KLASSE
DENKSCHRIFTEN, 413. BAND

VERÖFFENTLICHUNGEN ZUR BYZANZFORSCHUNG

HERAUSGEGEBEN VON
PETER SOUSTAL UND CHRISTIAN GASTGEBER

BAND XXV

Verlag der
Österreichischen Akademie
der Wissenschaften



Wien 2010

OAW

ÖSTERREICHISCHE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN
PHILOSOPHISCH-HISTORISCHE KLASSE
DENKSCHRIFTEN, 413. BAND

VERÖFFENTLICHUNGEN ZUR BYZANZFORSCHUNG
BAND XXV

Quellen zur byzantinischen Rechtspraxis

Aspekte der Textüberlieferung, Paläographie und Diplomatik

Akten des internationalen Symposiums, Wien, 5.–7. 11. 2007

Herausgegeben von
CHRISTIAN GASTGEBER

Verlag der
Österreichischen Akademie
der Wissenschaften



Wien 2010

OAW

Vorgelegt von w. M. OTTO KRESTEN in der Sitzung am 19. Juni 2009

Mit Beschluß der philosophisch-historischen Klasse in der Sitzung vom 23. März 2006
wurde die Reihe *Veröffentlichungen der Kommission für Byzantinistik* in
Veröffentlichungen zur Byzanzforschung umbenannt;
die bisherige Zählung wird dabei fortgeführt.

Abbildung des Umschlags:
Vorderseite: ÖNB, P. Vindob. G 16788 (oberer Teil)
Rückseite: ÖNB, Cod. Iur. gr. 12, f. 49^v (Harmenopulos)

Die verwendeten Papiersorten sind aus chlorfrei gebleichtem Zellstoff hergestellt
frei von säurebildenden Bestandteilen und alterungsbeständig

Alle Rechte vorbehalten
ISBN 3-7001-6679-5
Copyright © 2010 by
Österreichische Akademie der Wissenschaften
Wien

Druck und Bindung: Ferdinand Berger & Söhne Ges.m.b.H., A-3580 Horn

<http://hw.oeaw.ac.at/6679-5>
<http://verlag.oeaw.ac.at>

Inhaltsverzeichnis

Vorwort	7
Matias BUCHHOLZ Zur juristischen Fachsprache in den Petra-Papyri: Die Begriffe <i>hyphos</i> und <i>plenaria</i>	9
Claudia KREUZSALER Die Beurkundung außergerichtlicher Streitbeilegung in den ägyptischen Papyri	17
Sophie KOVARIK Die byzantinische Tabellionenurkunde in Ägypten	27
Tonio Sebastian RICHTER Koptische Rechtsurkunden als Quellen der Rechtspraxis im byzantinischen und frühislamischen Ägypten	39
Jean-Luc FOURNET Les pétitions des <i>Acta Conciliorum Oecumenicorum</i> comparées à celles de la documentation papyrologique (V ^e –VI ^e s.)	61
Erich LAMBERZ Die Akten des Nicaenum II in der kanonistischen Überlieferung	81
Christian GASTGEBER Kaiserliche Schreiben des 9. Jahrhunderts in den Westen. Neue Aspekte der Übersetzungsfrage und der materiellen Ausstattung	89
Jana GRUSKOVÁ Zwei neue Basiliken-Handschriften in der Österreichischen Nationalbibliothek I: Paläographisch-kodikologische Analyse	107
Bernard H. STOLTE Zwei neue Basiliken-Handschriften in der Österreichischen Nationalbibliothek II: Rechtshistorische Analyse	139
Spyros N. TROIANOS Die neue Ausgabe der Novellen Leons VI.	183
Boudewijn SIRKS Peira 45.11, a presumed succession pact, and the Peira as legal source	189
Eleftheria Sp. PAPAGIANNI Moral und Recht in einem Urteil des Patriarchen Matthaios I. aus dem Jahre 1400	201
Index	205

ABBILDUNGSVERZEICHNIS

Die Tafeln I–XXX auf S. 153–182 gehören zu den Beiträgen von J. Grusková (S. 107–138) und B. H. Stolte (S. 139–152)

Abb. 1–14: © Österreichische Nationalbibliothek / © Fotoscintifica re.co.rd®

Abb. 15–36: © Österreichische Nationalbibliothek / © Technische Universität Wien

- Tafel I: Abb. 1: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 1^r, obere Schrift (Hand A)
 Tafel II: Abb. 2: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 18^v, obere Schrift (Hand B)
 Tafel III: Abb. 3: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 14^v, obere Schrift (Hand B)
 Tafel IV: Abb. 4: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 26^r (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A)
 Tafel V: Abb. 5: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 26^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A)
 Tafel VI: Abb. 6: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 23^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A)
 Tafel VII: Abb. 7: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 31^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A)
 Tafel VIII: Abb. 8: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 15^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A)
 Tafel IX: Abb. 9: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 15^r (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A)
 Tafel X: Abb. 10: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 22^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand A/Hand B)
 Tafel XI: Abb. 11: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 21^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand B)
 Tafel XII: Abb. 12: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 20^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand B)
 Tafel XIII: Abb. 13: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 14^r (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand B)
 Tafel XIV: Abb. 14: Cod. Vind. Hist. gr. 10, f. 33^v (multispektrale Palimpsestaufnahme), untere Schrift (Hand B)
 Tafel XV: Abb. 15: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 4^r, obere Schrift
 Tafel XVI: Abb. 16: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 12^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XVII: Abb. 17: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 35^r (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XVIII: Abb. 18: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 40^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XIX: Abb. 19: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 25^r (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XX: Abb. 20: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 22^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXI: Abb. 21: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 27^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXII: Abb. 22: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 9^r (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXIII: Abb. 23: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 20^r (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXIV: Abb. 24: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 42^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXV: Abb. 25: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 4^r (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXVI: Abb. 26: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 17^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXVII: Abb. 27: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 23^v (UV-Reflektographie), untere Schrift
 Tafel XXVIII: Abb. 28: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 23^r (UV-Reflektographie), untere Schrift
- Tafel XXIX: Abb. 29: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 8^v, Recto des Originalblattes, oberer Rand mit Rubrik
 Tafel XXIX: Abb. 30: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 14^v, Recto des Originalblattes, oberer Rand mit Scholien
 Tafel XXIX: Abb. 31: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 16^v, Recto des Originalblattes, oberer Rand mit Rubrik
 Tafel XXIX: Abb. 32: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 34^v, Verso des Originalblattes, Z. 12–16, Ende des Buches XXVIII
- Tafel XXX: Abb. 33: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 19^r, Z. 8–11
 Tafel XXX: Abb. 34: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 19^v, Z. 1–3
 Tafel XXX: Abb. 35: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 30^r, Z. 3–6
 Tafel XXX: Abb. 36: Cod. Vind. Suppl. gr. 200, f. 34^r, Z. 17–18

JEAN-LUC FOURNET

Les pétitions des *Acta Conciliorum Œcumenicorum* comparées à celles de la documentation papyrologique (V^e–VI^e s.) :

libelle, *didaskalia* et *anaphora*

Les *Acta Conciliorum Œcumenicorum* (ACO) sont une source encore très sous-exploitée pour l'étude des formes documentaires et des procédures de l'Antiquité tardive. La parfaite conservation des documents qu'ils livrent – seulement entachée par les inévitables erreurs des tachygraphes et des copistes –, la présence des procès-verbaux éclairant les procédures dans lesquelles ils s'inscrivent et la qualité des intervenants – hauts dignitaires de l'Église et de l'Empire – sont pourtant un bon contrepoint à l'autre grande source pour la même époque, je veux parler des papyrus : ceux-ci sont trop souvent incomplets, privés de leur contexte de rédaction et des détails illustrant leur cheminement procédural, se limitant la plupart du temps à un horizon local. J'aimerais proposer ici une comparaison de ces deux sources ayant pour objet la procédure de pétition. Je restreindrai mon propos à des considérations génériques, terminologiques et diplomatiques – conscient qu'on aurait pu aussi élargir cette comparaison à la structure et à la phraséologie ¹.

1. L'intitulé des pétitions

Commençons par la terminologie. Les termes désignant le libelle de pétition sont nombreux pour la période des V^e–VI^e s. couverte par les ACO. Dans les papyrus ², ces désignations peuvent se rencontrer en divers endroits : dans la pétition elle-même, soit dans le protocole ³ entre le nom du destinataire et le παρά suivi du nom du pétitionnaire, soit dans la formule de transition entre les attendus (*narratio*) et la demande (*preces*) ⁴, soit dans la souscription après le verbe ἐπιδέδωκα; parfois aussi dans l'endossement; enfin plus rarement, quand il s'agit d'une copie, dans le titre qui la précède. Les ACO, en plus de ces occasions (sauf l'endossement), en offrent d'autres : les procès-verbaux au cours desquels les requêtes étaient lues et discutées, sans compter les sommaires (*capitulationes*) qui les précèdent.

Ces deux types de sources attestent le large spectre terminologique de la pétition de l'Antiquité tardive. La comparaison entre papyrus et ACO montre quelques divergences. Les papyrus privilégient deux dénominations [cf. Annexe 1] : δέησις καὶ ἰκεσία (uniquement à partir de la moitié du VI^e s.) qui se restreint toujours au protocole, et λίβελλοι (moins souvent au singulier), qui est la façon dont le pétitionnaire désigne sa requête dans la formule qui introduit les *preces*. Les ACO montrent une palette plus grande de désignations [cf. An-

Les abréviations des références aux papyrus sont celles de la *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic and Coptic Papyri, Ostraca and Tablets* consultable sur <http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/texts/clist.html>.

¹ C'est une démarche que j'ai suivie dans l'étude des pétitions de Dioscore d'Aphrodité (J.-L. FOURNET, *Entre document et littérature : Les pétitions de Dioscore d'Aphrodité*. Mémoire d'habilitation, Université Marc Bloch de Strasbourg 2004, en cours de publication).

² Pour une liste des pétitions de cette période, voir J.-L. FOURNET – J. GASCOU, *Liste des pétitions sur papyrus des V^e–VII^e s.*, in : *La pétition à Byzance* (éd. D. Feissel – J. Gascou) (*Travaux et Mémoires, Monographies* 14). Paris 2004, 141–196.

³ Appelé *inscriptio* (litt. « adresse ») par T. HAUKEN, *Petition and Response. An Epigraphic Study of Petitions to Roman Emperors 181–249* (*Monographs from the Norwegian Institute at Athens* 2). Bergen 1998, 261. Cette dernière dénomination a l'inconvénient de s'appliquer aussi à la partie concernant le pétitionnaire (παρά + gén.) qui n'est pas à proprement parler l'*inscriptio*. On pourrait aussi parler de *prescrit*, quoique ce terme soit souvent réservé aux lettres (dont la diplomatie s'oppose à celle des pétitions).

⁴ Par exemple, τοῖνον ἐπιδίδωμι τῇ ὑμῶν ἐντρεχειῖα τούτους μου τοὺς λίβελλους.

nexe 2] ⁵. Cette richesse terminologique tient beaucoup au souci de *variatio* très en vogue dans la langue de cette époque, qui multiplie les équivalents, parfois recherchés, allant jusqu'à les combiner. Cette *variatio* dépend évidemment des contextes dans lesquels se rencontrent ces termes : les discussions des procès-verbaux ainsi que la rhétorique du pétitionnaire ont tendance à accroître les synonymes alors même que les titres (ainsi que les sommaires qui en découlent) et les protocoles privilégient les termes techniques ou canoniques. Aussi les *ACO* livrent-ils de multiples exemples où le même document est désigné par plusieurs équivalents ⁶.

C'est pourquoi j'aimerais restreindre mon propos aux intitulés que livrent les protocoles de pétition. C'est une tendance, de plus en plus nette, de la pétition impériale que d'introduire dans le protocole entre le nom du destinataire et le παρά précédant le nom du requérant une désignation de la pétition. Ces termes sont très fortement codifiés même s'ils tendent à se diversifier avec le temps.

Les papyrus ne connaissent qu'un seul protocole de ce type pour les V^e-VI^e s. ⁷ : Τῷ δεῖνι δέησις καὶ ἰκεσία παρὰ τοῦ δεῖνος ⁸, « À Untel requête et supplique d'Untel ».

Les *ACO* montrent, là encore, une variété beaucoup plus grande :

- Type 1 : Τῷ δεῖνι ἀξίωσις παρὰ τοῦ δεῖνος (2 ex.) ⁹;
- Type 2 : Τῷ δεῖνι δέησις εἴτ' οὖν παράκλησις παρὰ τοῦ δεῖνος (1 ex.) ¹⁰;
- Type 3 : Τῷ δεῖνι δέησις καὶ ἰκεσία παρὰ τοῦ δεῖνος (10/11 ex.) ¹¹;
- Type 4 : Τῷ δεῖνι ἰκεσία παρὰ τοῦ δεῖνος (1 ex.) ¹².

C'est malgré tout le protocole attesté dans les papyrus (type 3) qui est de loin le plus fréquent dans les *ACO*. Il se présente sous la forme d'un *dicolon* redondant ¹³ qui est bien dans le goût de la langue tardive ¹⁴ et qui a une saveur très littéraire : il remonte plus ou moins à Isocrate ¹⁵, le rhéteur le plus lu dans l'Antiquité tardive, et bénéficie d'une longue tradition littéraire ¹⁶. Tentons de comparer son usage dans les deux types de sources.

⁵ Elles ont été pour une part brièvement relevées par S.N. ΤΡΟΪΑΝΟΣ, *Εκκλησιαστική δικονομία μέχρι του θανάτου του Ιουστινιανού*. Athènes 2004 (réimpression de l'édition de 1964), 53. Cet auteur fait la différence entre les recours aux tribunaux ecclésiastiques (appelés λίβελλοι, δέησις, δέησις καὶ ἰκεσία, αἰτίασις ou βιβλίον) et ceux concernant l'empereur (appelés δέησις, δέησις καὶ ἰκεσία, ἀναφορά ou plus rarement λίβελλος). Les rapports entre ces divers termes (synonymes ou termes désignant des procédures différentes?) ne sont pas explicités. Je remercie l'auteur d'avoir attiré mon attention sur cet ouvrage.

⁶ Un exemple parmi tant d'autres : dans une *anaphora* adressée en 518 à l'archevêque Jean (*ACO* III, p. 62, 18–66, 34), le synode résume une pétition antérieure qui est appelée tantôt λίβελλοι (p. 63, 3; 20), tantôt αἴτησις (p. 63, 25; 37), tantôt δέησις (p. 64, 8). Il y a là un très net souci de *variatio*. – J'ai tenté de relever (sans chercher l'exhaustivité) les synonymies entre termes désignant un même document à la fin de chaque entrée de l'Annexe 2.

⁷ Je préfère laisser de côté l'exemple douteux du *P.Ness.* 54 (fin VI^e/début VII^e) qui semblerait témoigner d'un protocole plus court Τῷ δεῖνι δέησις παρὰ τοῦ δεῖνος : δέησις est en effet restitué. Il y a néanmoins deux attestations papyrologiques de cette formule (*P.Abinn.* 56 [342–351]; *P.Oxy.* XL 2920 [270–275]), mais elles sont du III^e-IV^e s.

⁸ Les exemples sont donnés dans l'Annexe 1, s. v. δέησις καὶ ἰκεσία. Avant le V^e s., on trouve deux attestations papyrologiques : *P.Ryl.* IV 618 (ca. 317); *P.Lips.* I 34–35 (376–378).

⁹ Cf. Annexe 2, s. v. ἀξίωσις.

¹⁰ Cf. Annexe 2, s. v. δέησις εἴτ' οὖν παράκλησις.

¹¹ Cf. Annexe 2, s. v. δέησις καὶ ἰκεσία.

¹² Cf. Annexe 2, s. v. ἰκεσία.

¹³ Cf. *Etymologicum Gudianum*, s. v. δέησις : διαφέρει δὲ δέησις ἰκεσίας οὐδέν.

¹⁴ Cf. H. ZILLIACUS, *Zur Abundanz der spätgriechischen Gebrauchssprache (Commentationes Humanarum Litterarum, Societas Scientiarum Fennica 41/2)*. Helsinki-Helsingfors 1967, 48–50 sur les *dicola* redondants (notre expression est enregistrée à la p. 49).

¹⁵ *Sur la Paix* 138 : πολλὰς ἰκετείας καὶ δεήσεις ποιοῦμενοι (avec une inversion des mots et l'emploi du presque identique ἰκετεία).

¹⁶ Diodore de Sicile XXXIII 5, 3 (εἰς ἰκεσίαν καὶ δεήσιν); Denys d'Halicarnasse, *Ant. rom.* III 54, 1; IV 52, 1; XI 40, 3 (εἰς ἰκεσίας καὶ δεήσεις); VI 77, 3 (πρὸς ἰκεσίας καὶ δεήσεις); Flavius Josèphe, *AJ* X 242 (μετὰ πολλὰς ἰκεσίας καὶ δεήσεις); Plutarque, *Romulus*, 19, 3 (εἰς ἰκεσίαν καὶ δεήσιν); *Coriolan* 30, 2 (ἰκεσίας καὶ δάκρυα πρεσβυτῶν καὶ δεήσεις); *Comp. Alcibiade et Coriolan* 4, 5 (δημοσίαις ἰκεσίαις καὶ δεήσεσι πρεσβευτῶν); *Démétrius* 47, 3 (πολλὴν ἰκεσίαν καὶ δεήσιν); *Dion* 31, 4 (πολλὰς ἰκεσίας καὶ δεήσεις); *Moralia* 247b (πολλὰς ἰκεσίας καὶ δεήσεσι); Clément de Rome, *Épître aux Corinthiens* 59 (ἐκτενῆ τὴν δεήσιν καὶ ἰκεσίαν ποιοῦμενοι); Porphyre, *Quaestiones homericæ ad Odysseam* II 63 (συμπλέκεται γὰρ βασιλικὸν φρόνημα δεήσει καὶ ἰκεσίᾳ); Ériphane, *Panarion* II, p. 337 (éd. HOLL [GCS 31]) (δεήσεις καὶ ἰκεσίας ἐποιεῖτο); Athanase, *PG* XXVI, col. 1325, 33

D'un point de vue chronologique, ce protocole ne commence à être attesté véritablement dans les papyrus qu'à partir du milieu du VI^e s. (seules trois occurrences sont plus anciennes). Mais les conclusions qu'on pourrait tirer de ce décalage apparent risquent fort d'être biaisées par le fait que la plupart des occurrences du VI^e s. sont dues à un même individu, Dioscore d'Aphrodité. Plus intéressant, en revanche, est son contexte d'utilisation. Dans les *ACO*, ce protocole n'apparaît que dans des pétitions adressées aux empereurs – à une exception près¹⁷. C'est aussi le constat qu'on tire des attestations épigraphiques¹⁸ – ce qui n'est d'ailleurs pas pour surprendre étant donné que ce support était réservé aux textes importants, concernant notamment des décisions impériales. Les papyrus, qui nous transportent presque tous dans la seconde moitié du VI^e s., nous montrent tout autre chose : ce protocole, que l'on rencontre aussi dans des pétitions à l'empereur (surtout avant le milieu du VI^e s.)¹⁹, s'observe désormais dans des pétitions adressées au préfet du prétoire²⁰, mais surtout, plus localement, au duc²¹, au *magister* du duc²² et à un évêque²³, voire à un grand propriétaire dans le cas de pétitions privées²⁴. J'ai dit, plus haut, que presque toutes ces attestations se rencontraient dans des pétitions rédigées par Dioscore d'Aphrodité, à qui l'on doit le plus gros dossier de pétitions papyrologiques de l'Antiquité tardive²⁵. Celui-ci a commencé sa carrière de rédacteur de pétitions par des libelles adressés aux empereurs, ne fût-ce qu'à l'occasion de démarches faites en personne à Constantinople en 548/549 et 551²⁶. Il a pu très bien adapter ce protocole aux nombreuses pétitions qu'il écrivit par la suite à l'adresse de fonctionnaires de Thébaidé. Mais, quoiqu'apparaissant comme le premier à le faire dans la documentation papyrologique, il est raisonnable de penser qu'il a suivi en cela une tendance générale. Je pense en effet que ce protocole, initialement réservé aux pétitions adressées à l'empereur, s'est galvaudé dans la seconde moitié du VI^e s. – jusqu'à être utilisé dans le cadre des rapports entre colon et *geoukhos*. C'est ce que nous montrent toutes les occurrences non dioscoriennes, qui se trouvent lui être postérieures, aussi bien papyrologiques²⁷ que littéraires²⁸.

(ικεσία και δέησις γίνονται); Jean Chrysostome (?), *PG* LV, col. 706, 49–50 (ικεσία και ἡ δέησις μου); *Liturgie de s. Jean Chrysostome*, p. 316, 19 (éd. BRIGHTMANN) (προσφέρειν σοι δέησις και ικεσία); *CCAG* VII, p. 136 (οὔτε ικεσιῶν οὔτε δέησεων).

¹⁷ *ACO* I/1/3, p. 65 (451) adressé par l'évêque Sabianos (auteur d'une autre δέησις και ικεσία destinée à l'empereur, I/1/3, p. 64) aux τοῖς κατὰ πάντα θεοφιλεστάτοις και ἀγιωτάτοις πατράσι [και] ἀρχιεπισκόποις Λέοντι Ἀνατολίω Μαξιμίω και πάσῃ τῇ λοιπῇ ἀγίαι συνόδω. Mais le texte est présenté comme une *didaskalia* (cf. ci-après, p. 64–67).

¹⁸ *TAM* II 3, 785 (312) = *I.Arykanda* 12; *SEG* VII 327 (578–582).

¹⁹ *P.Ryl.* IV 618 (ca. 317); *P.Lips.* I 34–35 (376–378); *SB* XX 14606 (425–450)

²⁰ *SB* V 8938 (551).

²¹ *P.Cair.Masp.* I 67002 (567); *P.Cair.Masp.* I 67003 (ca. 567); *P.Cair.Masp.* I 67004 (ca. 567); *P.Cair.Masp.* I 67005 (567–568); *P.Cair.Masp.* I 67006 r° (ca. 566–570/573); *P.Cair.Masp.* I 67007 r° (ca. 567); *P.Cair.Masp.* I 67008 (ca. 567); *P.Cair.Masp.* I 67009 (ca. 566–570/573); *P.Cair.Masp.* III 67279 r° (ca. 567). On ne peut rien dire de la qualité exacte du gloriosissime et *illustris* récipiendaire de *P.Münch.* III 79 (VI^e/VII^e s.).

²² *P.Lond.* V 1677 (ca. 568–570/573).

²³ *P.Cair.Masp.* I 67015 (VI^e s.); *P.Louvre* E 6846.24 (inédit en cours de publication par mes soins, après 629).

²⁴ *P.Oxy.* I 131 (VI^e/VII^e s.). Sur les « pétitions privées », voir J. GASCOU, Les pétitions privées, in : FEISSEL–GASCOU, La pétition à Byzance (n. 2), 93–103.

²⁵ Elles font l'objet d'une (ré)édition dans FOURNET, Entre document et littérature (n. 1). – Sur Dioscore et les archives qui l'ont fait connaître, on se reportera encore maintenant aux excellentes études de J. MASPERO, Un dernier poète grec d'Égypte : Dioscore, fils d'Apollôs. *Revue des Études Grecques* 24 (1911) 426–481, et de H.I. BELL, An Egyptian Village in the Age of Justinian. *Journal of Hellenic Studies* 64 (1944) 21–36. Voir plus récemment L. S. B. MACCOULL, Dioscorus of Aphroditos. His Work and His World. Berkeley–Los Angeles–Londres 1989; Tr. GAGOS – P. VAN MINNEN, Settling a Dispute. Towards a Legal Anthropology of Late Antique Egypt. Michigan 1994, notamment 8–23; J.-L. FOURNET, Hellénisme dans l'Égypte du VI^e siècle. La bibliothèque et l'œuvre de Dioscore d'Aphrodité (*Mémoires de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* 115). Le Caire 1999. On trouvera une liste des papyrus de ces archives dans Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte. Histoire et culture dans l'Égypte byzantine (éd. J.-L. FOURNET) (*Études d'archéologie et d'histoire ancienne*. Paris 2008, 307–343).

²⁶ *P.Cair.Masp.* 67019 v° et *P.Cair.Masp.* III 67352 (cf. FOURNET, Entre document et littérature [n. 1], et, pour la seconde, Id., Les tribulations d'un pétitionnaire égyptien à Constantinople. Révision de *P.Cair.Masp.* III 67352, in : Proceedings of the XXVth International Congress of Papyrology, sous presse). Ces deux pétitions sont des brouillons sans protocole : il n'y a guère de doute que Dioscore, dans la copie originale, ait eu recours à un protocole avec δέησις και ικεσία.– Je laisse pour l'instant de côté *P.Cair.Masp.* III 67283, que j'examinerai plus tard.– Sur les voyages de Dioscore à Constantinople, cf. FOURNET, Hellénisme (n. 25), I. 318–321.

²⁷ *P.Münch.* III 79 (VI^e/VII^e s.); *P.Oxy.* I 131 (VI^e/VII^e s.); *P.Louvre* E 6846.24 (après 629 [cf. n. 23]).

2. La *didaskalia* ou le *didaskalikon*

Si le libelle de pétition proprement dit (λίβελλος ou moins techniquement δέησις) est le mode d'approche des autorités le plus connu pour dénoncer une injustice subie et demander réparation, il n'est pas le seul. Les *ACO* éclairent le recours à deux autres modes, la *didaskalia* (ou le *didaskalikon*) et l'*anaphora*, qui ont été peu étudiés et sur lesquels la documentation papyrologique, malgré sa masse sans pareille, apporte des informations trop rares ou trop peu détaillées. Ainsi, *CPR VII 24* (Oxy., V^e s.²⁹), papyrus très endommagé, conservant des procès-verbaux d'audiences judiciaires qui font allusion à des διδασκαλικά (r^o 3, 4, 5?), à une ἀναφορά (v^o 5) et la remise de λίβελλοι (v^o 1) sans que le rapport exact entre ces trois termes soit clair.

La διδασκαλία (ou le διδασκαλικόν³⁰) désigne un « rapport », c'est-à-dire un mémoire qui instruit (διδάσκει) d'une situation. Les papyrus (où le mot est relativement peu fréquent) attestent ce sens³¹. Mais le terme se rencontre dans des contextes étroitement apparentés à la procédure par libelle. Ainsi, dans le procès-verbal conservé par *P.Oxy. XVI 1877* (488), est-il question de τοῦ χρησαμένου τῆ διδασκαλίᾳ³², qui, d'après le contexte, désigne le pétitionnaire. Le commentaire des éditeurs anglais renvoie très justement, pour ce sens précis de διδασκαλία, au *P.Cair.Masp. III 67283* – jusqu'à aujourd'hui le seul papyrus ayant conservé une *didaskalia*-pétition. Examinons ce texte écrit de la main d'un personnage que nous avons déjà rencontré, Dioscore d'Aphrodité, et datable des années 540–544/545³³. Par son contenu, il semble s'apparenter à une pétition. Mais son mauvais état de conservation ne permet pas d'en reconnaître les éléments diplomatiques. On y retrouve néanmoins les restes d'une demande (*preces*) dans des termes très proches d'autres *preces* des pétitions de Dioscore³⁴. Il est signé par 51 villageois d'Aphrodité sous la forme : ὁ δεῖνα παρακαλῶν ἐπιδέδωκα ὑμῖν ταύτην τὴν διδασκαλίαν (ou τοῦτο τὸ διδασκαλικόν) πρὸς εἶδῃσιν τῆς ἡμῶν δεσποίνης « Moi, Untel, requérant, je vous ai remis cette *didaskalia* (ou ce *didaskalikon*) pour qu'en prenne connaissance notre maîtresse ». La maîtresse en question est l'impératrice Théodora. Aussi ce document est-il passé dans la littérature moderne sous la désignation de « pétition à l'impératrice Théodora »³⁵ – malgré l'intitulé plus nuancé du premier éditeur (« rapport adressé à l'impératrice Théodora »). Pétition ou rapport? La destinatrice directe de ce texte est-elle ou non l'impératrice?

La réponse à la seconde question ne fait pas difficulté³⁶ : cette *didaskalia* n'est pas adressée directement à l'impératrice quoique celle-ci soit considérée comme la destinatrice finale. Elle n'a pas été conçue pour lui être remise en mains propres comme il se doit d'une pétition, mais est adressée au duc de Thébaïde comme le montre sans l'ombre d'un doute, en l'absence de protocole, le τῆς ὑμετέρας εὐκλ[ε]ί[ας] de I, 15³⁷. Ainsi, *P.Cair.Masp. III 67283* est un document adressé au duc de Thébaïde (par l'intermédiaire de représentants du village) afin qu'il le transmette à l'impératrice.

Quant à savoir si nous devons parler de pétition ou de rapport, il nous faut nous tourner maintenant vers les *ACO* pour y répondre. J'y ai repéré quatre *didaskaliai*³⁸:

²⁸ Leontios, *Vie de Jean l'Aumônier* 26 (éd. GELZER, p. 358, XI, 29–47 : pétition de Cosmas à Jean l'Aumônier [VII^e s.]).

²⁹ L'éd. propose V^e/VI^e s. L'écriture me semble être du V^e s.

³⁰ On trouve l'expression γράμμα διδασκαλικόν dans l'*inscriptio* de la *didaskalia* d'*ACO III*, p. 134, 18–136, 10 (cf. app. cr.).

³¹ Ainsi *W.Chr.* 281, 15; 24 (368/369).

³² L. 12–13 : ἡ τάξις ὑπομνήσει ἢ πρὸ δίκης τὰς τοῦ χρησαμένου τῆ διδασκαλίᾳ [ca. 25 ἢ ἀντιλέγον]τας δικάσασθαι βιβλίον ἐπιτελλομένων. L'*officium* enjoindra aux débiteurs de régler leur dette au plaignant avant que le procès n'ait lieu ou bien, en cas de contestation, de faire un procès en soumettant un libelle contradictoire (ici βιβλίον = *libellus contradictionis*).

³³ La date de l'éditeur (avant le 28 juin 548) révisée par *BL VIII*, p. 74 (avant le 5 novembre 547) a été revue dans l'édition que je prépare de ce texte dans mon livre sur les pétitions de Dioscore (cf. en attendant, FOURNET–GASCOU, Liste des pétitions [n. 2], 157).

³⁴ L. 14–15, à comparer avec *P.Cair.Masp. I 67002*, III, 23; 67004, 19–20; 67019 v^o, 26.

³⁵ Par exemple, BELL, *An Egyptian Village* (n. 25), 31 (« draft of a petition addressed (...) to the Empress herself »); MACCOULL, *Dioscorus of Aphrodite* (n. 25), 21 (« petition to the empress Theodora »).

³⁶ J'ai traité de ce problème dans mon édition des pétitions de Dioscore. Les premiers résultats ont été publiés dans FOURNET–GASCOU, Liste des pétitions (n. 2), 157.

³⁷ C'est ainsi que le duc est désigné dans d'autres pétitions de Dioscore : *P.Cair.Masp. I 67004*, 18; III 67279, 4; *P.Lond. V 1675*, 2.

³⁸ Cf. Annexe 2, s. v. διδασκαλία et διδασκαλικόν. Les sommaires en citent d'autres, qui sont en fait de simples rapports (ce qui est bien mis en évidence par le περι + gén. que contiennent les titres).

1. διδασκαλία καὶ παράκλησις du clergé d'Édesse aux évêques Phôtios et Eustathios (II/1/3, p. 35, 1–37, 37 [449]). Elle n'a pas conservé son protocole³⁹ mais a gardé ses souscriptions⁴⁰. Se présentant plutôt comme déclaration, elle se termine sur une demande (παρακαλοῦμεν δὲ καὶ δεόμεθα, II/1/3, p. 35, 15–16)⁴¹.

2. διδασκαλικόν de Sabinianos, évêque de Perrhè, aux évêques Léon, Anatolios et Maximos ainsi qu'au synode (II/1/3, p. 65, 28–66, 7 [451]). Sabinianos se présente devant le synode avec une copie de la pétition qu'il a déjà soumise à l'empereur au sujet de son éviction de l'évêché de Perrhè accompagnée d'un *didaskalikon*⁴² destiné au synode (αἱ δέησις καὶ τὸ προσκομιζόμενον διδασκαλικόν, II/1/3, p. 64, 37–38), demandant à ce que les deux soient lus. La pétition est intitulée, dans le protocole, δέησις καὶ ἰκεσία⁴³ – typique, on l'a vu, des requêtes à l'empereur – et, après la *narratio* relatant la destitution de Sabinianos par Athanasios, elle se termine sur des *preces* par lesquelles le requérant demande à l'empereur d'instruire l'affaire. Le *didaskalikon* a un protocole hypomnématique avec δέησις καὶ ἰκεσία⁴⁴; il comporte un long préambule sur les bienfaits du Christ, inspirateur du Concile d'Éphèse, un exposé concis sur la destitution de son auteur et une demande d'être rétabli dans ses droits. Aussi bien la structure que le formulaire sont parfaitement identiques à ceux des pétitions⁴⁵. Il se conclut sur une souscription où le document est décrit comme une δέησις⁴⁶.

3. διδασκαλικόν du clergé d'Apamée aux évêques de Syrie II (III, p. 93, 18–98, 3 [518]). Il a un protocole hypomnématique⁴⁷; après un préambule, suit une longue plainte contre Sévère et Pierre; les requérants demandent enfin que celle-ci soit transmise⁴⁸. Cette demande est très longuement justifiée dans les lignes qui précèdent : on y apprend que le but premier de ce *didaskalikon* (appelé à cet endroit *libelloi*) est de procurer à ses destinataires une connaissance précise de ce qui s'est passé⁴⁹ et de faire en sorte que ceux-ci, s'ils le jugent bon, le fassent connaître aux patriarches et aux empereurs⁵⁰. Ce *didaskalikon* est donc très clairement une plainte destinée, par l'intermédiaire des évêques et du *praeses*, à remonter la voie hiérarchique jusqu'à l'empereur. On sait d'ailleurs selon quel cheminement : quelque temps après, les évêques de Syrie II envoient au patriarche et au synode une lettre (ἐπιστολή)⁵¹, « dans laquelle sont inclus les *didaskalika* remis

³⁹ Celui-ci est néanmoins partiellement conservé sous la forme d'un titre d'archivage : Διδασκαλία καὶ παράκλησις τοῖς θεοφιλεστάτοις καὶ ὁσιωτάτοις ἐπισκόποις Φωτίῳ καὶ Εὐσταθίῳ παρὰ παντός τοῦ κλήρου τῆς Ἐδεσσηνῶν μητροπόλεως (II/1/3, p. 35, 1–2).

⁴⁰ II/1/3, p. 35, 23–37, 37 : ὁ δεινός πρεσβύτερος πεποιήμαι τὴν διδασκαλίαν ταύτην ἅμα τοῖς ἐταίροις. Notons que la plupart des signatures sont en syriaque.

⁴¹ Ce qui pourrait expliquer son double nom, διδασκαλία faisant référence à la partie déclarative et παράκλησις à la demande finale.

⁴² Appelé par le secrétaire de séance διδασκαλία en II/1/3, p. 65, 27, ce qui confirme, si besoin en était, la parfaite synonymie des deux termes.

⁴³ II/1/3, p. 64, 40–65, 1 : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ φιλοχρίστοις καὶ ἀξίως παρὰ τοῦ θεοῦ τῶν ὅλων τετιμημένοις αὐγούστοις Οὐαλεντινιανῶι καὶ Μαρκιανῶι δέησις καὶ ἰκεσία παρὰ Σαβινιανοῦ ἐπισκόπου.

⁴⁴ II/1/3, p. 65, 28–30 : τοῖς κατὰ πάντα θεοφιλεστάτοις καὶ ἀγιωτάτοις πατράσι [καὶ] ἀρχιεπισκόποις Λέοντι Ἀνατολίῳ Μαξίμῳ καὶ πάσῃ τῇ λοιπῇ ἀγία συνόδῳ δέησις καὶ ἰκεσία παρὰ Σαβινιανοῦ ἐπισκόπου. J'ai relevé plus haut (n. 17) l'exception que constitue ce protocole. Il ne serait pas impossible qu'il y ait une erreur de texte (peut-être par contamination avec la pétition qui précède immédiatement).

⁴⁵ La *narratio* est introduite par la formule caractéristique ὅθεν καγὼ τῆς ζάλης ἐκείνης καὶ τῶν κλυδῶνων πειραθεὶς ἐπὶ τὸν ὑμέτερον κατέφυγον εὐδίων λιμένα διδάσκων ὡς κτλ. (II/1/3, p. 65, 36–37). Tout aussi caractéristique est la formule de *preces* : δι' ὃ παρακαλῶ καὶ καθικετεύω τὴν ὑμέτεραν φιλοθειάν μὴ περιδεῖν τὴν κατ' ἐμοῦ γενομένην ἀδικίαν, ἀλλὰ κελεῦσαι τῶν δικαίων με τυχεῖν, ὅπως καὶ ἐν τούτῳ ἀνυμνήται ὁ φιλόανθρωπος θεὸς διὰ τῆς ὑμετέρας ἀγγελικῆς καὶ θεοτιμῆτου συνόδου καταργήσας μὲν τὴν πλάνην, φωτίσας δὲ τὴν ἀλήθειαν (II/1/3, p. 66, 3–6).

⁴⁶ II/1/3, p. 66, 7 : Σαβινιανὸς ἐπίσκοπος ἐπιδέδωκα ὑπαγορεύσας καὶ ὑπογράφας τήνδε τὴν δέησιν.

⁴⁷ III, p. 93, 18–20 : Τοῖς πάντα ὁσιωτάτοις πατράσι καὶ ἐπισκόποις τῆς δευτέρας Σύρων ἐπαρχίας παρὰ τοῦ κοινου τῶν κληρικῶν τῆς ἐν Ἀπαμείῃ τῆι μητροπόλει ἀγίας τοῦ θεοῦ ἐκκλησίας.

⁴⁸ III, p. 98, 1–3 : ταῦτα δὲ σύμπαντα αἰτοῦμεν καὶ ἐνορκοῦμεν γνωρισθῆναι διὰ τε τῆς ὑμετέρας ὁσιότητος καὶ τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου τῆς ἐπαρχίας ἄρχοντος· δι' ὃ καὶ ἐμφανὲς τοῦτο κατεστήσαμεν.

⁴⁹ III, p. 97, 20–22 : συνείδομεν τὸ καθ' ἕκαστον τούτων διασαφηνίσει διὰ τῶνδε τῶν λιβέλλων καὶ ἀναγαγεῖν ἐπὶ τὴν ὑμέτεραν πατρότητα πρὸς εὐμάθειαν ἀκριβῆ καὶ γνώσιν τῶν παρηκολουθηκότων.

⁵⁰ III, p. 97, 24–29 : ἐφ' ᾧ τε τὸ καθ' ἕκαστον τούτων ἐπισταμένους τοὺς ὁσιωτάτους ἡμᾶς κρίναι τὰ τοῖς θεοῖς κανόνι δοκοῦντα καὶ πρὸς λυσιτέλειαν ὀρῶντα τῆς καθ' ἡμᾶς ἀγιωτάτης ἐκκλησίας, σύμπαντα ταῦτα γνώριμα καθιστώντας, εἰ συνείδοιτε, καὶ τοῖς ἀγιωτάτοις ἐνθέμοις πατριάρχαις καὶ τῷ κρατίστῳ ἡμῶν βασιλεῖ πρὸς τὸ παριστάμενον καὶ ἀρέσκον τῆι τε αὐτῶν γαληνότητι καὶ τῆι ὁσίῃ τῶν μακαριωτάτων ἀνδρῶν ἐπικρίσει.

⁵¹ III, p. 90, 27–92, 31.

(sc. aux évêques) »⁵², leur demandant d'en référer à l'empereur « pour qu'il prenne connaissance du contenu de ces libelles » et statue⁵³.

4. *didaskalikón* du moine et archimandrite Marianos, exarque des monastères de Constantinople, accompagné de moines de Jérusalem, du Sinaï et de la Syrie II, à l'archevêque de Constantinople (III, p. 134, 18–136, 10 [536]). Il n'a aucun titre ou protocole, ni aucune souscription. Il se présente comme un historique du contentieux qui les oppose à Anthimos et des démarches effectuées précédemment, notamment auprès de l'empereur, qui a souhaité renvoyer l'affaire devant l'archevêque⁵⁴. Il est assez éloigné de la structure des pétitions. La lecture du *didaskalikón* est précédée par celle de la pétition (δέησις καὶ ἰκεσία) adressée à Justinien⁵⁵, ce qui rappelle la situation du n° 2. Les pétitionnaires sont accompagnés de Théodore, le *spectabilis* τριβούνος νοτάριος καὶ ῥαιφερενδάριος de l'empereur qui explique à l'archevêque qu'il a été mandé par son maître pour lui transmettre la pétition afin que l'affaire soit jugée selon les règles canoniques⁵⁶.

Que peut-on conclure de ces quatre cas ? La *didaskalia* se présente formellement comme une pétition⁵⁷ : protocole hypomnémétique ; structure comportant un *exordium*, une *narratio* et des *preces* ; phraséologie identique à celle des libelles. D'ailleurs, elle peut même s'intituler δέησις (n° 2) ou λίβελλοι (n° 3) et adopter – si ce n'est pas une erreur de transmission – un protocole avec δέησις καὶ ἰκεσία (n° 2). Les actes des procès-verbaux les considèrent comme des libelles. Les requérants ou celui qui les représente les remettent en mains propres (ἐπιδίδωμι) comme les pétitions⁵⁸.

Mais elles paraissent se différencier des pétitions par le fait qu'elles s'inscrivent dans une procédure à plusieurs intermédiaires. Cela ressort clairement du n° 3 ainsi que du papyrus du Caire. Cette analyse est confirmée par une inscription de Didymes de l'époque de Justinien (533) récemment publiée⁵⁹ : les habitants de Justinianopolis envoient au préfet d'Orient une requête (appelée αἴτησις à la l. 15) qui prend la forme d'une *didaskalia*⁶⁰ ; celui-ci, à son tour, envoie un rapport intitulé μήνυσις ἥτοι διδασκαλία (l. 1) à l'empereur, qui émet en dernière instance une pragmatique sanction. La *didaskalia* s'apparente, pour reprendre l'expression de l'éditeur de l'inscription de Didymes, à une « pétition indirecte » – comme on parlerait d'un rescrit indirect⁶¹.

Mais en est-il toujours ainsi ? Rien dans les *didaskaliai* n° 1 et 2 des *ACO* ne va dans le sens d'une pétition indirecte. Dans la n° 2, Sabinianos remet même sa *didaskalia* au synode *après avoir pétitionné auprès de l'empereur*⁶². En regardant les dates des divers exemples de *didaskaliai*, on se rend compte que celles qui

⁵² III, p. 92, 7 : ἡ καὶ ἐντέτακται τὰ ἐπιδοθέντα διδασκαλικά.

⁵³ III, p. 92, 10–14 : ἀναγαγεῖν δὲ καὶ ἐπὶ τὸν εὐσεβέστατον καὶ ὀρθόδοξον ἡμῶν βασιλέα, ἐφ' ᾧ τε μανθάνοντα τὰ περιεχόμενα τοῖς λίβελλοις καὶ τὰ παρ' ἡμῶν κριθέντα καὶ δικαίαν εἶδησιν ἔχοντα τῶν παρ' ὑμῶν ἤδη καλῶς καὶ ὁσίως ἐψηφισμένων, θεσπίσαι ταῖς ἡμῶν ἰκεσίαις πειθόμενον τέλεον ἐλευθερώσαι τῆς ἐκείνων ψυχοφθόρου βλάβης τὰς ἀγίας τοῦ θεοῦ ἐκκλησίας.

⁵⁴ III, p. 136, 3–10 : ἡμεῖς οὖν μετὰ τὴν μακαρίαν ἐκείνου κοίμησιν σύντομον πέρας ἐπιτεθῆναι τοῖς κινουμένοις σπεύδοντες δεήσεις ἀνατεινάμενοι τῷ εὐσεβεστάτῳ ἡμῶν βασιλεῖ καὶ τὰ ἐν τοῖς προτέροις λίβελλοις ἀνακεφαλαιωσάμενοι παρεκαλοῦμεν καὶ ἐνωροῦμεν τὴν αὐτοῦ εὐσέβειαν τὴν ἐπὶ τούτοις δικαίαν κρίσιν τοῦ ἐν ἀγίοις Ἀγαπητοῦ πληρῶσαι. ἡ οὖν αὐτῶν εὐσέβεια κὰν τούτῳ Χριστιανικῶς κινουμένῳ πάντα τὰ εἰς ἐκκλησιαστικὴν κατάστασιν τείνοντα κανονικῶς περιαισθῆναι βουλομένη τὰς τοιαύτας δεήσεις κατέπεμψε τῇ ὑμετέρῃ ἀγιωσύνῃ, ἐφ' ᾧ τὰ δοκοῦντα τοῖς θείοις κανόσιν ἐπὶ τῷ εἰρημένῳ Ἀνθίμῳ ψηφισασθαι.

⁵⁵ III, p. 131, 9–134, 11 (intitulée δέησις dans son *inscr.* [cf. app. cr.]).

⁵⁶ III, p. 130, 42–131, 5 : Θεόδωρος ὁ περιβλεπτός τριβούνος νοτάριος καὶ ῥαιφερενδάριος τοῦ εὐσεβεστάτου δεσπότητος εἶπε· δεήσεις ἀνέτειναν οἱ παρόντες εὐλαβέστατοι μοναχοὶ τῷ θειοτάτῳ καὶ καλλινίκῳ ἡμῶν βασιλεῖ καὶ ταύτας θεσπίσαι κατηξίωσε τὸ αὐτῶν κράτος λαβόντα με διακομίσει πρὸς τὴν ὑμετέραν ἀγιωσύνην, ἀγαγεῖν δὲ καὶ τοὺς εὐλαβεστάτους μοναχοὺς ἐφ' ᾧ διδασκομένους ὑμᾶς τὰ παρ' αὐτῶν τὰ καλῶς ἔχειν τῇ ὑμετέρῃ μακαριότητι φαινόμενα κανονικῶς διατυπῶσαι. ταύτας τοίνυν ἔχων μετὰ χεῖρας ἐπιδίδωμι τῇ ὑμετέρῃ μακαριότητι πρὸς ἀνάγνωσιν.

⁵⁷ À l'exception du n° 4 qui s'apparente plutôt à un rapport expliquant le renvoi des plaignants devant le synode.

⁵⁸ Il y a un cas dans les *ACO* où la *didaskalia* est présentée par oral, en II/1/3, p. 13, 24–40 : l'évêque Ibas se plaint des injustices subies (ἀδικηθεὶς παρὰ Εὐτυχοῦς κτλ.). À la fin de son discours, les dignitaires présidant la séance présentent sa plainte comme une *didaskalia* (p. 14, 1–2 : Οἱ μεγαλοπρεπέστατοι ἄρχοντες εἶπον· τῆς διδασκαλίας Ἰβα τοῦ εὐλαβεστάτου δηλῆς γενομένης τί παρίσταται τῇ ἀγίᾳ συνόδῳ;). Il y a peut-être là un abus de langage ou un indice de ce que le mot s'était galvaudé.

⁵⁹ D. FEISSEL, Un rescrit de Justinien découvert à Didymes (1^{er} avril 533). *Chiron* 34 (2004) 285–365.

⁶⁰ L. 3–4 : Ἰουστινιανουπολιτῶν διὰ τῆς ἐπιδεδομένης παρ' αὐτῶν διδασκαλίας διδάξε κτλ.

⁶¹ D. FEISSEL, *Chiron* 34 (2004) 314.

⁶² C'est aussi le cas du n° 4. Mais dans ce dernier, le *didaskalikón* introduit l'instruction de la pétition à l'empereur qui a été déléguée à l'archevêque. En ce sens, on peut y voir une pétition indirecte, dont le cheminement serait inverse.

sont des pétitions indirectes se restreignent à la première moitié du VI^e s. (de 518 à 545). Serait-ce le reflet d'une procédure en vigueur sous Justin I^{er} et Justinien? Nous avons trop peu de textes pour l'affirmer. Il serait plus prudent de s'en tenir aux conclusions suivantes : la *didaskalia*, originellement un simple rapport, finit par dénommer un rapport appuyant une requête (c'est clairement le cas du n° 4); elle peut donc aisément s'apparenter à un libelle de pétition, dont elle a tous les caractères formels – cette évolution ou ce transfert d'appellation étant favorisés par le fait que le verbe qui introduit les attendus d'une pétition est διδάσκω⁶³. Dans un certain nombre de cas, cette pétition est destinée à être transmise à des instances supérieures – c'est la pétition indirecte. La *didaskalia*-pétition est nommée ἐντευκτική διδασκαλία⁶⁴, probablement par opposition à la *didaskalia*-rapport qui existe concurremment⁶⁵.

3. L'anaphora

Un autre mode d'approche de l'autorité est particulièrement bien représenté dans les *ACO* : c'est l'ἀναφορά. Bien attestée au sens de « pétition » depuis les papyrus d'époque romaine (où son rapport avec λίβελλος n'est pas toujours clair) jusqu'aux documents du Moyen-Âge byzantin (synonyme rare et plus ancien de δέησις, ὑπόμνησις et ὑπομνητικόν⁶⁶) en passant par le *Lexique* d'Hésychius⁶⁷, elle se rencontre fréquemment dans les *ACO*. La fonction et la forme qu'elle revêt dans ces derniers méritent attention.

J'ai recensé au moins 18 *anaphorai grecques* [cf. Annexe 3] : 17 sont enregistrées dans les Actes du Concile d'Éphèse (431) et sont toutes adressées à l'empereur ou l'impératrice majoritairement par le synode, parfois par un des groupes qui le constituaient (n° 1–17); 1 dans ceux du Concile de Constantinople (536), adressée par le synode à l'archevêque de Rome (n° 18). Elles sont envoyées par l'intermédiaire d'un personnage souvent mentionné.

L'*anaphora* présente des caractéristiques diplomatiques très remarquables :

(1) Elle a un protocole épistolaire (sauf n° 16), qui se réduit le plus souvent au datif du destinataire suivi du nominatif de l'émetteur sans rien d'autre – ἐν κυρίῳ χαίρειν est ajouté dans seulement deux cas (n° 17–18). Elle est néanmoins dépourvue de la formule de salutation finale qu'on trouve normalement dans les lettres du même dossier (ἐρρωσθαι ὑμᾶς ἐν κυρίῳ εὐχομαι).

(2) Excepté son protocole, elle a tous les éléments formels d'une pétition. Elle a un corps structuré en 3 parties : (a) *exordium* (préambule souvent de nature générale et encomiastique); (b) *narratio* (exposition de la situation qui fait l'objet du document); (c) *preces* (demande finale). Elle se termine par des souscriptions – souvent amputées au cours du processus archivistique –, de forme variable : par exemple, ὁ δεῖνα ἀνήνεγκα (n° 3, 6) ou ὁ δεῖνα ὑπέγραψα τῇ ἀναφορᾷ χειρὶ ἐμῇ (n° 18). Sa phraséologie est aussi identique à celle des pétitions. Par exemple, notre n° 7 :

(a) *exordium* (I/1/3, p. 65, 7–11), à la fois généralisant et encomiastique :

Πάντα μὲν τὰ τῆς ὑμετέρας βασιλείας ἐπαινετὰ καὶ πολὺν τὸν περὶ τὴν εὐσέβειαν ἐπιδεικνύμενα ζῆλον, φιλόχριστοι βασιλεῖς, καὶ διὰ τοῦτο κοινῇ τε ἅπαντες καὶ ἰδία ἕκαστος τὰς ὑπὲρ τοῦ αἰωνίου ὑμῶν κράτους προσευχὰς τῷ δεσπότηι Χριστῷ ἀναπέμπομεν, φυλαχθῆναι τῇ οἰκουμένῃ δι' αἰῶνος τὴν φιλόχριστον ὑμῶν αἰτούμενοι κορυφήν « Tout ce qui se rapporte à votre règne est digne de louanges et manifeste un grand zèle pour la piété, empereurs amis du Christ, et pour cela, tous ensemble et chacun en particulier, nous faisons

⁶³ Je relève que διδασκαλία, à la faveur d'une banalisation sémantique, finit par prendre tous les sens de notre mot « demande » : en *ACO* III, p. 103, 25 sq. (518), l'archidiacre Rômanos demande (ἐξαίτω) à ce que tous les membres présents du clergé d'Apamée fassent part de leur opinion. Le *praeses* de Syrie II répond : Παρόντες οἱ θεοφιλέστατοι πρεσβύτεροι καὶ λοιποὶ κληρικοὶ καὶ τῆς διδασκαλίας ἐπακούσαντες Ῥωμανοῦ τοῦ εὐλαβεστάτου ἀρχιδιακόνου τὴν οἰκείαν φανερούτσων γνώμην (III, p. 103, 32–34). Le mot *didaskalia* désigne ici la demande orale faite précédemment. Il semble être dépourvu de tout sens technique.

⁶⁴ *ACO* III, p. 102, 20 : c'est ainsi que le *praeses* de Syrie II appelle la *didaskalia* du clergé d'Apamée (notre n° 3).

⁶⁵ Ainsi dans l'inscription de Didymes, la *didaskalia* désigne-t-elle aussi le rapport que le préfet envoie à l'empereur. Du fait de la possible ambiguïté du terme, on a pris le soin de préciser : μήνυσις ἢτοι διδασκαλία.

⁶⁶ Cf. récemment M. NYSTAZOPOULOS-PELEKIDOU, *Les déseis et les lyseis*, in : FEISSEL–GASCOU, *La pétition à Byzance* (n. 2), 105–124 (notamment 109–110).

⁶⁷ Hsch. α 4669 : ἀναφορά· δέησις, παράκλησις.

monter des prières vers le Christ notre seigneur pour votre éternelle Puissance, demandant que la terre habitée conserve éternellement votre Éminence amie du Christ ».

(b) *narratio* (p. 65, 11–66, 16), articulée à ce qui précède par καὶ νῦν et introduite par une phrase comportant la formule caractéristique ἀναδιδάξει πάντα τὰ καθ' ἡμᾶς (p. 65, 11–24) « (vous) informer de tout ce qui nous arrive ».

(c) *preces* (p. 66, 16–33) avec l'armature suivante :

ταῖς χερσὶ τῶν εὐσεβῶν ὑμῶν ἀπτόμεθα γονάτων δεόμενοι ... ὥστε ... τυχόντας τῶν αἰτήσεων τὰς συνήθεις εὐχὰς μετὰ τῶν ἐν τῇ οἰκουμένῃ ἐκκλησιῶν ἀναπέμπειν τῷ δεσπότῃ Χριστῷ ὑπὲρ τοῦ δι' αἰῶνος ἡμῖν χαρισθῆναι τὸ φιλόχριστον ὑμῶν κράτος ... δεόμεθα τοίνυν τοῦ ὑμετέρου κράτους, « nous touchons de nos mains vos pieux genoux, demandant que (...) en sorte que (...) ayant obtenu nos demandes, nous faisons monter vers le Christ notre seigneur les prières d'usage, en même temps que les églises de la terre habitée, pour qu'éternellement nous bénéficions de votre Puissance amie du Christ (...); nous demandons donc à votre Puissance (...) ».

Les formules de demande sont identiques à celles des pétitions du même dossier, jouant avec les mêmes verbes sur les mêmes effets rhétoriques, par exemple l'accumulation ternaire comme dans le n° 8 : δεόμεθα οὖν τῆς ὑμετέρας εὐσεβείας καὶ ἀντιβολουμέν καὶ ἰκετεύομεν κτλ., à comparer, par exemple, avec cette demande de pétition en I/1/7, p. 75, 25: ἀντιβολουμέν, ἰκετεύομεν, παρακαλοῦμεν κτλ.

On pourrait multiplier les traits communs entre *anaphora* et pétition *stricto sensu*.

Nous avons donc affaire à un genre hybride qui tient de la lettre en même temps que de la pétition. Cela explique qu'on ait pu la confondre tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre. En effet, les traducteurs latins ont souvent rendu le mot ἀναφορά par *epistula* du fait de sa forme – tandis que notre n° 12 est intitulé *ypomnisticum* peut-être en vertu de ses ressemblances avec un mémoire de pétition⁶⁸. Inversement, certaines *anaphorai* sont désignées sous le nom de δέησις (souscriptions du n° 5) ou même de λίβελλος s'il faut en croire le n° 20, intitulé λίβελλος, souscrit comme δέησις (ἐδεήθην) et appelé dans les *gesta ἀναφορά* (III, p. 29, 38–39). Faut-il mettre aussi sur le compte de ce caractère hybride les hésitations des rédacteurs du n° 16 qui ont employé tout à fait exceptionnellement un protocole hypomnémétique? Au vu de la traduction latine de la *Collectio Casinensis* (qui donne un protocole épistolaire), j'inclinerais à penser que la faute tient à la transmission, ce qui n'est pas moins significatif de la façon dont était perçu ce genre « entre deux ».

Cette forme hybride se rencontre-t-elle dans les papyrus? L'ἀναφορά et son diminutif ἀναφόριον, qui est plus souvent employé à époque ancienne, sont attestés de longue date : ils désignent tantôt un rapport, tantôt une pétition, tantôt – pour ἀναφόριον seul – un type de contrat de location qui se présente comme une offre de prise à bail⁶⁹. Le lien entre les trois, difficile à faire si l'on ne considère que l'objet du document, tient probablement à l'idée d'*hypomnēma*, qui se trouve être justement un synonyme des trois types de documents et qui implique que le contenu du texte est *soumis à l'attention* d'une personne qui se trouve, par rapport à l'auteur du document, dans une situation supérieure du point de vue hiérarchique (rapport, pétition) ou contractuelle (offre de bail). C'est d'ailleurs l'essence même de la forme hypomnémétique. De fait, pour s'en tenir aux *anaphorai* proprement dites (d'ailleurs plus proches dans le temps des *ACO* que les *anaphoria*), c'est la forme hypomnémétique que l'on retrouve dans le petit nombre d'*anaphorai* qui sont conservées (et

⁶⁸ L'autre traduction rencontrée est *relatio* (n° 15–16) qui rend le plus fidèlement le mot grec. Je n'ai pas rencontré, dans les intitulés des 18 documents, la traduction *suggestio*, qui est l'équivalent que F. Millar donne pour *anaphora* (*A Greek Roman Empire. Power and Belief under Theodosius II 408–450*. Berkeley–Los Angeles–Londres 2006, 8; 34). Ce terme se rencontre néanmoins à d'autres places comme équivalent latin d'*anaphora*, parfois même simultanément à *relatio*. Cf. *ACO* I/3/1, p. 114 (lettre de Cyrille d'Alexandrie) : *ecce igitur et altera facta est suggestio a sancta synodo docens quia* (l. 10–11) ... *docuerunt enim et per primam relationem quia* (l. 14)... traduisant ἰδοὺ τοίνυν καὶ ἑτέρα γέγονεν ἀναφορά παρὰ τῆς ἁγίας συνόδου διδάσκουσα κτλ. (*ACO* I/1/3, p. 45, 7–8) ... ἐδίδαξαν γὰρ καὶ διὰ πρώτης ἀναφορᾶς ὅτι κτλ. (l. 10–11). L'équivalence *suggestio*/ἀναφορά est attestée pour des actes plus tardifs : par exemple, dans ceux du Concile de Latran en 649 (*ACO* series secunda, I, p. 59, 38 : *de praefatis suggestionibus* correspondant à ἐξ αὐτῶν τῶν ἀναφορῶν de la p. 58, 38). Notons enfin qu'une *anaphora* à l'empereur Maurice est appelée dans son protocole *suggerendum* (*ACO* IV/1, p. 132, 38).

⁶⁹ Sur ce type de location, cf. H.J. WOLFF, *Das Recht der griechischen Papyri Ägyptens in der Zeit der Ptolemaeer und des Prinzipats II*. Munich 1978, 114–122.

non pas seulement mentionnées) dans les papyrus⁷⁰. Rien d'étonnant puisqu'il s'agit de pétitions. Je relève néanmoins une exception : *PSI V 449* (ca. 312⁷¹) livre une *anaphora* au protocole épistolaire, qui, elle, est un rapport fait par un *procurator* au préfet d'Égypte⁷².

Revenons aux *ACO* : les *anaphorai* y ont aussi une fonction hybride, ou plutôt ambiguë. Certaines sont clairement des pétitions (ainsi le n° 8, où les auteurs, se sentant menacés, demandent la protection de l'empereur). D'autres se donnent avant tout comme des rapports : certaines n'ont pas de demandes finales – mais il y a fort à soupçonner que celles-ci, dans certains cas, ont été supprimées ultérieurement (n° 9, 13); ou bien elles se contentent de transmettre des informations ou des documents, comme le n° 18 qui rapporte au patriarche Jean les décisions prises par le synode à la suite de pétitions qui lui ont été remises et qu'il joint à l'*anaphora*, en lui demandant de les faire connaître à l'empereur⁷³; plus souvent, même quand elles débouchent sur une requête, elles se présentent comme motivées par la nécessité d'en référer (ἀναφέρω) au destinataire, de l'informer⁷⁴, parfois à sa demande expresse⁷⁵. Cette ambiguïté fonctionnelle, d'après l'enseignement des papyrus, semble bien être inhérente au genre même de l'*anaphora* – plus qu'à la situation particulière qui a présidé à la rédaction de chacune d'entre elles.

Une solution simple serait de voir dans l'*anaphora* un simple rapport, qui, comme d'autres genres à cette époque (notamment la lettre), surtout lorsque le destinataire est de rang élevé (comme ici l'empereur), aurait été contaminé par la structure et la phraséologie de la pétition. Mais cela ne rend pas compte (1) du sens de « pétition » qu'a clairement l'*anaphora* dans les papyrus et qu'elle aura à l'époque médiévale, (2) du recours à l'*anaphora* pour véhiculer une véritable pétition et (3) de la synonymie entre *anaphora* et *deêsis* relevée à plusieurs reprises dans les *ACO*. Il y a donc bien un lien consubstantiel entre *anaphora* et pétition et pas seulement une synonymie occasionnelle, conditionnée par des circonstances particulières ou par une forme influencée par celle des libelles de pétitions.

⁷⁰ Par exemple, *CPR V 12*, 15 sq. (351), pétition d'un bouleute au *praeses* d'Augustamnique; *P.Panop.* 28 (329), pétition d'Aurelia Sansnós à un *praeses*, désignée comme *anaphora* à la l. 10; *PSI VII 767*, 35 sq. (331 [*BL VIII*, p. 401; *IX*, p. 317]), pétition d'Aurelius Severinus au préfet d'Égypte.

⁷¹ Cf. G. MESSERI – R. PINTAUDI, *Sigolature V. Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 122 (1998) 128.

⁷² Le nom du document est abrégé au v° : ἀναφορ() et peut-être au r°, 1 : ἀ(). L'éditeur résout ἀναφορά au r° (dubitativement), mais ne résout pas l'abréviation du v°. Il serait plus satisfaisant de résoudre le r° ἀ(ντίγραφον). Quant au v°, étant donné la date du document, ἀναφορ(ά) est bien meilleur que ἀναφόρ(ιον). – Le protocole est le suivant : Αὐρηλίῳ Ἀμμωνίῳ τῷ διασημοτάτῳ ἐπάρχῳ [Αἰγύπτου - -] Οὐαλέριος Σαραπόδωρος ἐπίτροπος. [- -].

⁷³ III, p. 62, 30–33 : ἀναγκαῖον ἐλογισάμεθα τὰ παρακολούθησαντα καὶ τυπωθέντα παρ' ἡμῶν δι' ἀναφορᾶς πρῶτον τῇ ὑμετέρῃ μακαριότητι ἀναγγεῖν καὶ τότε δι' ὑμῶν καὶ τῷ εὐσεβεστάτῳ καὶ κρατίστῳ ἡμῶν βασιλεῖ δήλα καταστήσαι; p. 64, 34–39 : ταῦτα παρ' ἡμῶν δοκιμασθέντα καὶ τυπωθέντα ἐπὶ τὸν ὅσιον ἄγγελον τῆς σῆς μακαριότητος ἐσπουδάσαμεν δυσωπήσαντες καὶ ὑπογράφαντες ἕκαστος τῇ ἰδίᾳ χειρὶ ἀναγγεῖν καὶ ὑποτάξαντες τοὺς προσδοθέντας ἡμῖν λιβέλλους πρὸς ἐπίγνωσιν ἀληθείας, ὥστε διὰ τῆς ὑμετέρας μακαριότητος ταῦτα ἔλθῃν καὶ εἰς τὸν κράτιστον καὶ γαληνότατον ἡμῶν βασιλέα καὶ τὴν εὐσεβεστάτην καὶ φιλόχριστον αὐγούσαν καὶ τὴν ἐνδοξὸν αὐτῶν καὶ μεγάλην σύγκλητον.

⁷⁴ N° 3, I/1/3, p. 30, 16 : Τὰ οὖν τυπωθέντα ἀναγκαίως ἐπὶ τὴν ὑμετέραν εὐσέβειαν ἀνηνέγκαμεν; n° 4, I/1/3, p. 32, 26–27 : σπουδάζοντες ἐθαροήσαμεν ἀνευγεῖν τῇ ὑμετέρῃ γαληνότητι ὅτιπερ κτλ.; n° 6, I/1/3, p. 64, 13–17 : ἀναγκαίως καὶ περὶ τῆς αὐτῶν πρὸς ἡμᾶς συμφωνίας πράξαντες τὰ εἰκότα ἐπὶ τὸ ὑμέτερον ἀνηνέγκαμεν κράτος, ὡς εἰδέναι ἔχοι ἡ ὑμῶν εὐσέβεια ὅτι μία καὶ κοινὴ ψήφος ἀπάσης τῆς οἰκουμένης ἢ παρ' ἡμῶν ἔναγχος ἐξενεχθεῖσα κρίσις γεγένηται, ἣν ἀναδιδαχθῆναι καὶ φανερὰν γενέσθαι ὁ περὶ τὴν πίστιν καὶ τὴν εὐσέβειαν ὑμῶν ζῆλος παρεσκεύασεν; n° 12, I/1/5, p. 131, 24–25 : τούτου χάριν ἠναγκάσθημεν προτρέψασθαι τὸν μεγαλοπρεπέστατον κόμητα Εἰρηναῖον καταλαβεῖν ὑμῶν τὴν εὐσέβειαν καὶ τὰ τοῦ πράγματος διδάξαι.

⁷⁵ N° 2, I/1/3, p. 65, 11–21 : ἐπειδὴ δὲ καὶ νῦν ταῖς ἡμετέραις ἐπικαμφθεῖσα δεήσεσιν ἡ ὑμετέρα εὐσέβεια παρεκελεύσατο διὰ τοῦ μεγαλοπρεπέστατου καὶ ἐνδοξοτάτου κόμητος Ἰωάννου ἐξαποστεῖλαι τὴν οἰκουμηνικὴν ἡμῶν σύνοδον οὐς ἂν δοκιμάσῃ θεοφιλεστάτους ἐπισκόπους πρὸς τὸ ὑμέτερον κράτος καὶ αὐτοπροσώπως ἀναδιδάξαι πάντα τὰ καθ' ἡμᾶς, ἀναγκαίως εὐχαριστήσαντες τῇ φιλοχρίστῳ ὑμῶν βασιλείᾳ ἐξελεξάμεθα τοὺς ἀγιωτάτους καὶ θεοφιλεστάτους ἐπισκόπους Ἀρκάδιον Ἰουβενάλιον Φλαβιανὸν Φίρμον Θεόδοτον Ἀκάκιον Εὐόπτιον καὶ Φίλιππον πρεσβύτερον Ῥώμης, διέποντα τὸν τόπον τοῦ ἀγιωτάτου καὶ θεοφιλεστάτου ἐπισκόπου τῆς ἀποστολικῆς καθέδρας τοῦ τῆς μεγάλης Ῥώμης Κελεστίνου καὶ διὰ τούτων τῶν γραμμάτων προάγομεν αὐτοὺς τῇ ὑμετέρῃ γαληνότητι, εὐμενοῦς ἀξιούντες βλέμματός τε αὐτοῦ καὶ ἀκοῆς τυχεῖν; n° 15, I/1/7, p. 70, 8–13 : ἐπειδὴ δὲ προστετάχατε, εὐσεβέστατοι βασιλεῖς, μετὰ τὴν συγκατάθεσιν ταύτην τῆς ἀρραγοῦς πίστεως καὶ περὶ τῆς ἀγίας καὶ θεοτόκου παρθένου γνωρισθῆναι ὑμῶν τῇ ἀνυπερβλήτῳ εὐσεβείᾳ (τοῦτο γὰρ ἡμῖν ἀπήγγειλεν ὁ μεγαλοπρεπέστατος καὶ ἐνδοξότατος κόμης Ἰωάννης), καὶ τοῦτο, τὴν παρὰ τοῦ θεοῦ αἰτήσαντες βοήθειαν (μεῖζον γὰρ ἢ κατὰ ἄνθρωπον τὸ τοιοῦτος ἐγχειρεῖν), γνωρίζομεν τῇ ὑμετέρῃ εὐσεβείᾳ.

La diplomatique me semble pouvoir livrer les premières bribes d'une solution. Nos *anaphorai* résultent d'une double impossibilité : leurs auteurs, retenus à Éphèse, ne peuvent se rendre auprès de l'empereur ; il leur est donc impossible de lui soumettre des libelles *stricto sensu*⁷⁶, ce dont nous avait déjà averti leur forme non hypomnématique; en même temps, ils ne peuvent s'adresser à lui sous la forme de lettre, privilège qui, d'après les *ACO* des V^e–VI^e s., n'est donné qu'à l'évêque de Rome, ce qui se traduit par une absence de formules épistolaires⁷⁷ et par la substitution d'une souscription à la *formula valedicendi*. Cette forme intermédiaire, qui, sans leur donner la liberté de ton (*parrhêsia*) permise par l'*epistolê*, exempte leurs auteurs des contraintes de l'*hypomnêma*, tient, me semble-t-il, à leur qualité.

La quasi-totalité des *anaphorai* des *ACO* émanent du synode (ou du synode oriental)⁷⁸ alors que les libelles du même corpus sont présentés par des individus (parfois un groupe d'individus). Autrement dit, c'est une question d'autorité qui fonde avant tout la différence entre *anaphora* et pétition. C'est en vertu de l'autorité dont est investi le synode, réuni sur l'ordre de l'empereur, qu'il lui est permis de recourir à l'*anaphora* – comme toute personne investie d'une fonction ou d'une mission officielle peut en user pour en référer à ses supérieurs. Ce principe d'autorité explique que ces textes s'apparentent à des rapports même quand ils ont une fonction de pétition. Un officiel ne se plaint pas : il rapporte une situation qui nécessite éventuellement une décision de l'autorité supérieure. Dans un contexte public ou officiel, la limite entre rapport et requête peut être en effet très floue⁷⁹, d'autant que certains ont pu détourner ce mode d'approche à des fins personnelles (la frontière entre intérêt public et privé étant brouillée par le système liturgique⁸⁰).

Cette différence procédurale, qui reflète une différence de statut, entre la pétition et l'*anaphora* apparaît clairement dans l'*Ep.* LXXVIII de Synésios où l'évêque demande au gouverneur militaire de Pentapole d'intervenir auprès de l'empereur pour défendre la cause des Hunnigardes (soldats d'origine hunnique). Ceux-ci ont adressé une δέσις à l'évêque et ce dernier demande au duc d'envoyer une ἀναφορά à l'empereur pour que les plaignants retrouvent leurs conditions de vie de naguère : ὁ γένοιτ' ἄν, εἰ διὰ τῆς σῆς ἀναφορᾶς ὁ φιλανθρωπότητος ἡμῶν βασιλεὺς μάθοι πόσον ὄφελος ἐγένοντο Πενταπόλει. καὶ δεήθητι βασιλέως ὑπὲρ ἡμῶν ἐν τοῖς σαυτοῦ γράμμασι δέσιμιν ἑτέραν κτλ., « C'est ce qui arriverait si, par ton *anaphora*, notre très bienveillant empereur apprenait combien ils furent utiles à la Pentapole. Et, dans ta lettre, présente à l'empereur, en notre faveur, une autre requête, etc. ». Notons que Synésios n'a pas de doutes sur la nature du document que le préfet va envoyer à l'empereur. Le libelle fait place à l'*anaphora* dès que nous entrons dans le circuit administratif. Une telle séquence se retrouve attestée dans les papyrus⁸¹ ainsi que dans les *ACO*⁸².

⁷⁶ Le libelle est toujours remis en mains propres. Nous avons des exceptions à cette règle dans le corpus des pétitions des *ACO* : I/1/7, p. 72, 14–15, Δέσις πρώτη τῶν ἑπτὰ Ἀνατολικῶν ἐπισκόπων σταλείσα τῷ βασιλεῖ ἀπὸ Χαλκηδόνος διὰ τὸ μὴ συγχωρηθῆναι αὐτοὺς εἰσελθεῖν ἐν Κωνσταντινουπόλει; ainsi que p. 74, 3 et 75, 30. Le fait qu'on a pris la peine d'en expliquer la raison indique que ces exceptions confirment la règle.

⁷⁷ À l'exception de ἐν κυρίῳ χράρειν dans deux d'entre elles (n° 17–18).

⁷⁸ Les exceptions sont n° 10 (Jean d'Antioche et les évêques qui sont avec lui) et les n° 8–9 (Nestorius et les évêques qui sont avec lui). Il s'agit là de deux des personnages les plus importants du concile, évêques des deux principaux sièges d'Orient, Antioche et Constantinople. Jean fut en outre le président du synode oriental en juin 431.

⁷⁹ Voir en français le mot « mémoire » qui désignait aussi bien un rapport qu'un placet [= pétition], dans la mesure où il est un « exposé qui attire l'attention de quelqu'un sur une question précise » (Trésor de la Langue Française).

⁸⁰ On peut citer le cas de ces percepteurs du comte d'Orient qui, nous rapporte Théodoret, *Ep.* XLII (446–447), se plaignirent, en envoyant des *anaphorai*, auprès du préfet du prétoire, pour être déchargés de 2500 arpents de terre *apora* qui leur créaient un immense manque à gagner : οὐκ ἐνεγκόντες τὴν ζημίαν οἱ ἐκ τῆς κομητιανῆς τάξεως πράκτορες, ἀπωδύραντο μὲν πολλάκις, ἰκέτευσαν δὲ δι' ἀναφορῶν τὸν ὑψηλὸν ἡμῶν θρόνον, δισχιλίων αὐτοὺς καὶ πεντακοσίων ἀπόρων ἀπαλλάξει ζυγῶν.

⁸¹ *P.Oxy.* XLVIII 3398 (IV^e) : Parnouthis a pétitionné auprès du préfet (ἐνέτυχα, l. 8); celui-ci enjoint au curiale Ptolémaïos d'entendre l'affaire et de lui faire une *anaphora* (l. 13). – *P.Cair.Masp.* III 67295, II, 17, mentionne en connexion une pétition (*libellus contradictionis*) et une *anaphora* : (ὀρκίζω ὑμᾶς ...) τοῦτους μου τοὺς ἀντιρρητικούς λιβέ[λ]λους [σ]υνάψαι ἀν[α]φορᾶ ἰδίᾳ κτλ.; mais le sens n'est pas clair (je ne comprends pas la traduction donnée par J. MASPERO, Horapollon et la fin du paganisme égyptien. *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* 11 [1914] 173 : « renvoyer à qui de droit mon présent mémoire contradictoire »).

⁸² On a vu le cas du n° 18, *anaphora* envoyée au patriarche par le synode après qu'il eut reçu lui-même des libelles.

Un dernier point. On aura remarqué la disproportion quantitative entre les 17 *anaphorai* de 431 et l'unique de 536. Ce ne serait peut-être pas un hasard si l'on en croit Fergus Millar, qui, dans un livre récent, insiste sur la brutale multiplication des mentions de *suggestiones* (équivalent latin, pour l'auteur, d'*anaphorai*⁸³) dans la législation impériale à partir de 438 – et il y en aurait plus pour les années qui précèdent si les textes des lois antérieures nous étaient parvenus dans leur forme complète –, signe de la réactivité de Théodose II aux rapports qui remontaient des provinces jusqu'à lui par le biais des hauts fonctionnaires⁸⁴. L'*anaphora* aurait-elle connu son heure de gloire sous Théodose? De toute façon, si on accepte l'explication que j'ai avancée, cette disproportion peut tout simplement tenir au fait que le Concile de 536 se déroule à Constantinople, là même où réside l'empereur, contrairement au Concile de 431 dont l'éloignement de la capitale pouvait expliquer, au moins pour une part, le recours à la procédure de l'*anaphora*.

L'étude des *ACO* montre la diversité du vocabulaire de la pétition, mais plus encore des modes de requêtes, qui se différencient nettement par la diplomatique malgré une certaine uniformité phraséologique. Cette diversité correspond à des procédures diverses (pétition, requête indirecte, requête administrative) qui reflètent une prise en compte des situations et des statuts des auteurs : l'impossibilité pour un village de se déplacer à Constantinople lui fait user de la *didaskalia*; celle où se trouve le synode d'en appeler directement à l'empereur le fait recourir à l'*anaphora*. Le statut officiel du synode l'autorise à user de l'*anaphora* de forme non hypomnématique. Dans ces tentatives de définitions de genres difficiles à distinguer, on aura remarqué toute l'aide que nous apporte la diplomatique (prise dans son sens le plus formel), reflet très fidèle des rapports entre individus et des procédures qui en découlent.

Force est de reconnaître que les distinctions que j'ai essayé de faire entre ces divers termes ne rendent pas compte de la complexité de la situation : il n'est pas facile de comprendre ce qui a pu pousser à avoir recours, par exemple, à la *didaskalia* plutôt qu'à l'*anaphora* ou au libelle plutôt qu'à la *didaskalia*. Les données des papyrus entrent parfois en contradiction avec celles des *ACO* : le facteur chronologique peut expliquer ce constat tout comme la spécificité d'usages provinciaux.

ANNEXE 1

TERMINOLOGIE DE LA PETITION DANS LES PAPYRUS DES V^e–VII^e S.

[Localisation du terme : ^t = titre; ^p = protocole; ^s = souscription; ^e = endossement; quand rien n'est indiqué, c'est que le terme est dans le texte même.]

Βιβλίον

P.Oxy. XVI 1882, 5 (dans la déclaration d'un *defensor*. Le papyrus a : ^(m²) βιβλίον ^{[(m¹)} αἰτιώσεως])

[NB. On notera la raréfaction de ce mot, typique du IV^e s., remplaçant lui-même βιβλίδιον, désormais inusité à la période qui nous concerne].

Δέησις καὶ ἰκεσία

P.Oxy. I 131 (VI^e/VII^e)^p; *P.Münch.* III 79 (VI^e/VII^e)^p; *P.Cair.Masp.* I 67002 (567)^p; *P.Cair.Masp.* I 67003 (ca. 567)^{p,e}; *P.Cair.Masp.* I 67004 (ca. 567)^p; *P.Cair. Masp.* I 67005 (567-568)^p; *P.Cair.Masp.* I 67006 r^o (ca. 566–570/573)^p; *P.Cair.Masp.* I 67007 r^o (ca. 567)^p; *P.Cair.Masp.* I 67008 (ca. 567)^p; *P.Cair.Masp.* I 67009 (ca. 566–570/573)^p; *P.Cair.Masp.* I 67015 (VI^e)^p; *P.Cair.Masp.* III 67279 r^o (ca. 567)^{p,e}; *P.Lond.* V 1677 (ca. 568–570/573)^p; *SB* V 8938 (551)^p; *SB* XX 14606 (425–430)^p

⁸³ Cf. ci-dessus, n. 68.

⁸⁴ MILLAR, A Greek Roman Empire (n. 68), notamment 207–214.

Δέησις

P.Ness. 54 (fin VI^e/déb. VII^e)^{p?}; *SB XX* 14606 (425–430)
[*P.Abinn.* 56 (342–351)^p; *P.Oxy.* XL 2920 (270–75)^p]

Διαμαρτυρία

BGU II 669 (ép. byz.)^e

Διδασκαλία

P.Cair.Masp. III 67283 (540–545)^s

Ἐντυχία

P.Köln V 234 (431)^e

Ἐπιτολ()

P.Strasb. VIII 716 (V^e)^e

Λίβελλος

P.Oxy. XVI 1883 (504); *P.Oxy.* XVI 1886 (fin V^e/déb. VI^e); *PSI VIII* 872 (VI^e)

Λίβελλοι

P.Gron.Amst. 1 (455); *P.Rain.Cent.* 91 (419); *P.Rain.Cent.* 99 r^o (451); *P.David* 17 (504); *P.Lond.* III 1000, p. 250 = *M.Chr.* 73 (538); *P.Oxy.* VI 902 (464); *P.Cair.Masp.* I 67091 (528); *P.Cair.Masp.* I 67092 (553); *P.Cair. Masp.* I 67093 (553); *P.Strasb.* VI 578 (505); *SB XVI* 12371 (VI^e)
ἀντιρρητικοὶ λίβελλοὶ *P.Cair.Masp.* III 67295, col. I–II (V^e)

Παρακλητικὴ ἰκετηρία

PSI VII 800 (VI^e)^t

Preces

SB XX 14606 (425–430)^t

ANNEXE 2
TERMINOLOGIE DE LA PETITION DANS LES *ACO*

Αἴτησις

En III, p. 63, 25 et 37, au sujet d'une pétition (résumée dans une *anaphora* p. 62, 18–66, 34) appelée aussi λίβελλοι (p. 63, 3; 20) et δεήσεις (p. 64, 8). Il y a bien d'autres exemples, mais il est difficile de voir si le terme est pris dans son sens technique (« pétition ») ou général (« demande » véhiculée ou non par une pétition).

Synonymie :

- αἴτησις/λίβελλοι : III, p. 63, 25; 37/3; 20.
- αἴτησις/δεήσεις : III, p. 63, 25; 37/p. 64, 8.

Ἀναφορά

Cf. ci-dessous, Annexe 3.

Ἀξίωσις

Toujours dans les protocoles :

- I/1/7, p. 118, 26–28 : Τῆι ἀγιωτάτῃ καὶ ἐνδόξῳ καὶ μεγάλῃ συνόδῳ τῆι χάριτι τοῦ θεοῦ καὶ νεύματι τῶν θεοφιλεστάτων ἡμῶν βασιλέων εἰς τὴν Ἐφεσίῶν θεοφύλακτον συναχθείσῃ μητρόπολιν ἀξίωσις παρὰ Ῥηγί-

νου καὶ Ζήνωνος καὶ Εὐαγρίου ἐπισκόπων τῆς Κύπρου. Dans les *gesta*, le texte est appelé λίβελλος (p. 118, 25 : Ὁ προκομισθεὶς λίβελλος ὑποδεχθεὶς ἀναγινωσκέσθω).

– III, p. 60, 3–6 : Τῶι ὀσιωτάτῳ καὶ ἀγιωτάτῳ καὶ μακαριωτάτῳ ἀρχιεπισκόπῳ καὶ οἰκουμηνικῶι πατρι-ἀρχῆι Ἰωάννηι καὶ τῆι ἐνδημούσῃι ἀγίαι συνόδῳι ἀξίωσις παρὰ κληρικῶν καὶ μοναχῶν τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου τῆς Ἀντιοχείων μεγαλοπόλεως ἀγίας τοῦ θεοῦ καθολικῆς ἐκκλησίας. Accompagnée d'un titre qui la donne comme δέησις (p. 60, 1–2 : Δέησις κληρικῶν καὶ μοναχῶν Ἀντιοχείας πρὸς Ἰωάννην τὸν πατρι-ἀρχῆν καὶ τὴν ἐνδημοῦσαν σύνοδον κατὰ Σεβήρου).

Synonymie :

– ἀξίωσις/λίβελλος : I/1/7, p. 118, 28/25.

– ἀξίωσις/δέησις : III, p. 60, 4/1.

Βιβλίον

Ce terme, trop amphibolique, n'est pas employé techniquement (il est absent des intitulés, procès-verbaux et protocoles), mais apparaît en II/1/2, p. 17, 17 (καὶ γὰρ τεθάρρηκα τόδε τὸ βιβλίον προσάξει τῆι ὑμετέρῃ ὀσιότητι) pour désigner la pétition présentée (appelée dans le titre λίβελλος [p. 17, 9] et dans la souscription λίβελλοι [p. 19, 28]).

Synonymie :

βιβλίον/λίβελλος : II/1/2, p. 17, 17/p. 17, 9; p. 19, 28.

Γράμματα

Employé pour une δέησις (I/1/7, p. 74, 3) : ἀναγκαῖον ωἰήθημεν διὰ τῶνδε τῶν γραμμάτων διδάξει κτλ. (p. 75, 11). Ce terme, qui signifie généralement « lettre », est ici employé improprement pour une pétition très probablement parce que cette dernière n'est pas remise en mains propres mais envoyée par écrit (le motif de cet écart à la règle est donné p. 72, 15).

Synonymie :

γράμματα/δέησις : I/1/7, p. 75, 11/p. 74, 3.

Δέησις

• Dans le titre : I/1/5, p. 7, 5 (appelée δέησις εἴτ' οὖν παράκλησις dans le protocole, p. 7, 8); I/1/7, p. 72, 14 (envoyée); p. 74, 3 (envoyée); p. 75, 30; III, p. 60, 1 (ἀξίωσις dans le protocole).

• Dans les procès-verbaux :

– au singulier : III, p. 131, 7 (appelée δέησις καὶ ἰκεσία dans le protocole, p. 131, 10).

– au pluriel : II/1/1, p. 66, 22; II/1/2, p. 110, 25; p. 115, 35; III, p. 136, 27 (dans ces quatre derniers cas, pas d'intitulé et/ou avec protocole dénué de terme technique).

– indéterminé : III, p. 30, 10 (τὰς δύο δεήσεις) (appelée λίβελλος dans le titre, p. 30, 12).

• Dans le protocole : toujours accompagné de παράκλησις ou ἰκεσία (cf. sous ces mots).

• Dans le texte de la pétition : III, p. 64, 8; III, p. 67, 15 (appelée λίβελλος dans le titre).

• Dans les souscriptions : I/1/3, p. 48, 34; II/1/3, p. 66, 7.

Synonymie :

– δέησις/αἴτησις : III, p. 64, 8/p. 63, 25; 37.

– δέησις/ἀναφορά : I/1/3, p. 48, 34/p. 47, 15 (app. cr. SDA).

– δέησις/ἀξίωσις : III, p. 60, 1/4.

– δέησις/γράμματα : I/1/7, p. 74, 3/p. 75, 11 (cas spécial : voir s. v. γράμματα).

– δέησις/δέησις καὶ ἰκεσία : III, p. 131, 7/10.

– δέησις/δέησις εἴτ' οὖν παράκλησις : I/1/5, p. 7, 5/8.

– δέησις/τὸ διδασκαλικόν : II/1/3, p. 66, 7/p. 64, 35; 38.

– δέησις/λίβελλος : III, p. 30, 10/12; III, p. 67, 15/1.

Δέσεις εἴτ' οὖν παράκλησις

Dans un protocole : I/1/5, p. 7, 6–9, Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ τιμηθεῖσι καὶ τιμωμένοις παρὰ θεῶι καὶ ἀνθρώποις Χριστιανοῖς βασιλεῦσι Φλαυίοις Θεοδοσίωι καὶ Οὐαλεντινιανῶι δέσεις εἴτ' οὖν παράκλησις παρὰ Βασιλείου διακόνου καὶ ἀρχιμανδρίτου καὶ Θαλασσίου ἀναγνώστου καὶ μονάζοντος καὶ λοιπῶν Χριστιανῶν μοναχῶν.

Δέσεις καὶ ἰκεσία

• Dans le protocole :

– I/1/3, p. 49, 3–4 : Δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ τοῦ κλήρου Κωνσταντινουπόλεως ὑπὲρ τῆς ἐν Ἐφέσω ἀγίας συνόδου (protocole absent, réduit ici en titre d'archivage).

– II/1/2, p. 119, 26–30 : Τῶι ὑπὸ τῆς ἀχράντου τριάδος σκεπομένωι εὐσεβεστάτῳ καὶ φιλοχρίστῳ δεσπότηι καὶ βασιλεῖ Μαρκιανῶι αἰωνίωι ἀγούστῳι δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Φαύστου Μαρτίνου Πέτρου Μανουήλου Ἀβραμίου Ἰωβ Ἀντιόχου Δωροθέου Παύλου Ἰακώβου Εὐσεβίου Τρύφωνος Μαρκέλλου Τιμοθέου Γερμανοῦ Πέτρου Ἀστερίου Ἰωάννου πρεσβυτέρων καὶ ἀρχιμανδριτῶν (appelée δέσεις dans les *gesta*, p. 119, 29).

– II/1/3, p. 45, 1–3 : Τοῖς γῆς καὶ θαλάσσης καὶ παντὸς ἀνθρώπων ἔθνους καὶ γένους δεσπότηις Φλαυίοις Οὐαλεντινιανῶι καὶ Μαρκιανῶι τοῖς αἰωνίοις ἀγούστοις δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Βασισιανοῦ ταπεινοῦ καὶ ἐλαχίστου ἐπισκόπου (appelée δέσεις dans les *gesta*, p. 44, 38).

– II/1/3, p. 58, 7–10 : Τοῖς γῆς καὶ θαλάσσης καὶ παντὸς ἀνθρώπων ἔθνους καὶ γένους δεσπότηις Φλαυίοις Οὐαλεντινιανῶι καὶ Μαρκιανῶι τοῖς αἰωνίοις ἀγούστοις δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Εὐνομίου ἐπισκόπου καὶ παντὸς τοῦ κλήρου τῆς κατὰ Νικομήδειαν μητρόπολιν ἀγίας τοῦ θεοῦ καθολικῆς ἐκκλησίας (appelée δέσεις dans les *gesta*, p. 58, 5).

– II/1/3, p. 64, 40–65, 1 : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ φιλοχρίστοις καὶ ἀξίως παρὰ τοῦ θεοῦ τῶν ὄλων τετιμημένοις ἀγούστοις Οὐαλεντινιανῶι καὶ Μαρκιανῶι δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Σαβινιανοῦ ἐπισκόπου (appelée δέσεις dans les *gesta*, p. 64, 35–36; 37–38).

– II/1/3, p. 65, 28–30 : Τοῖς κατὰ πάντα θεοφιλεστάτοις καὶ ἀγιωτάτοις πατράσι [καὶ] ἀρχιεπισκόποις Λέοντι Ἀνατολίωι Μαξίμωι καὶ πάσῃ τῇ λοιπῇ ἀγίαι συνόδωι δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Σαβινιανοῦ ἐπισκόπου (appelée διδασκαλία et διδασκαλικόν dans les *gesta*, p. 65, 27 et 64, 38).

– II/1/3, p. 104, 10–13 : Τοῖς γῆς καὶ θαλάσσης καὶ πάντων ἀνθρώπων ἔθνους καὶ γένους δεσπότηις Φλαβίοις Οὐαλεντινιανῶι καὶ Μαρκιανῶι τοῖς αἰωνίοις καὶ τροπαιούχοις ἀγούστοις δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Φωτίου ἐπισκόπου τῆς Τυρίων μητροπόλεως τῆς ὑμετέρας πρώτης Φοινίκης (appelée δέσεις dans les *gesta*, p. 104, 6).

– III, p. 32, 17–22 : Βασιλεῖ θεοφιλεστάτῳ καὶ πανευσεβεστάτῳ αὐτοκράτορι ἀγούστῳι δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Μαρριανοῦ ἐλέει θεοῦ πρεσβυτέρου καὶ ἀρχιμανδρίτου μονῆς Δαλματίου τοῦ μακαριωτάτου καὶ ἐξάρχου τῶν εὐαγῶν μοναστηρίων τῆσδε τῆς πόλεως καὶ ἀρχιμανδριτῶν τῶν αὐτῶν εὐαγῶν μοναστηρίων καὶ τῶν ἐν αὐτῇ ἐνδημούντων ἀπὸ τῆς ὑπὸ τὰ Ἱεροσόλυμα ἐρήμου ἀρχιμανδριτῶν καὶ μοναχῶν καὶ τῆς δευτέρας Συρίας καὶ τοῦ ἀγίου ὄρους Σινᾶ καὶ τῶν τριῶν Παλαιστινῶν (appelée λίβελλος dans le titre).

– III, p. 131, 9–13 : Βασιλεῖ θεοσεβεστάτῳ καὶ πανευσεβεστάτῳ αὐτοκράτορι ἀγούστῳι Ἰουστινιανῶι δέσεις καὶ ἰκεσία παρὰ Μαρριανοῦ μοναχοῦ καὶ ἀρχιμανδρίτου μονῆς τοῦ μακαρίου Δαλματίου καὶ ἐξάρχου τῶν εὐαγῶν μοναστηρίων τῆς βασιλίδος καὶ τῶν ταύτης ἀρχιμανδριτῶν καὶ παρὰ τῶν ἐνδημούντων ἐν αὐτῇ Ἱεροσολυμιτῶν καὶ τοῦ ἀγίου ὄρους Σινᾶ καὶ τῆς δευτέρας Συρίας ἀρχιμανδριτῶν καὶ μοναχῶν (appelée δέσεις dans les *gesta*, p. 131, 7).

Il faut y ajouter une pétition à Justin I^{er} connue seulement par sa traduction latine transmise par la *Collectio Avellana*, *Epist.* 232a, CSEL 35, t. II, p. 703, 23 sq. (*deprecatio et supplicatio*) ainsi qu'une pétition à Théodose II et Valentinien III donnée par *ACO* I/4, p. 196, n° 265, l. 4 (*postulatio et deprecatio*).

Synonymie :

– δέσεις καὶ ἰκεσία/δέσεις : II/1/2, p. 119, 27/23; II/1/3, p. 45, 2/p. 44, 38; p. 58, 8/5; p. 64, 41/35–36; 37–38; p. 104, 11–12/6; III, p. 131, 10/7.

– δέσεις καὶ ἰκεσία/λίβελλος : III, p. 32, 18/16.

– δέσεις καὶ ἰκεσία/διδασκαλία/τὸ διδασκαλικόν : II/1/3, p. 65, 29/27/p. 64, 38.

Διδασκαλία

• Dans le titre :

Π/1/3, p. 35, 1–2 : Διδασκαλία καὶ παράκλησις τοῖς θεοφιλεστάτοις καὶ ὀσιωτάτοις ἐπισκόποις Φωτίῳ καὶ Εὐσταθίῳ παρὰ παντὸς τοῦ κλήρου τῆς Ἑδεσσηνῶν μητροπόλεως. Dans les souscriptions (p. 35, 23–37, 37), elle est appelée seulement διδασκαλία.

• Dans le procès-verbal :

Π/1/3, p. 65, 27 : Βερονικιανὸς ὁ καθωσιωμένος σηκρητάριος τὴν διδασκαλίαν ἀνέγνω. Elle est appelée aussi διδασκαλικόν (p. 64, 38), δέησις καὶ ἰκεσία dans le protocole (p. 65, 29) et δέησις dans la souscription (p. 66, 7).

[Le mot se rencontre aussi dans les sommaires, mais pour désigner des rapports : I/1/1, p. 4, 17; I/1/1, p. 4, 33; p. 5, 6; 10; 18; 20]

Synonymie :

- διδασκαλία/δέησις καὶ ἰκεσία : Π/1/3, p. 65, 27/29.
- διδασκαλία/δέησις : Π/1/3, p. 65, 27/66, 7.
- διδασκαλία/διδασκαλικόν : Π/1/3, p. 65, 27/ p. 64, 38.
- διδασκαλία/διδασκαλία καὶ παράκλησις : Π/1/3, p. 35, 24–37, 36/p. 35, 1.

Διδασκαλικόν (γράμμα διδασκαλικόν)

Dans les procès-verbaux :

– Π/1/3, p. 64, 34–38 : ἔχω δὲ καὶ διδασκαλικόν πρὸς τὴν ἁγίαν ταύτην σύνοδον καὶ παρακαλῶ τὴν ὑμετέραν μεγαλοπρέπειαν κελεύσαι καὶ τὸ διδασκαλικόν ἀναγνωσθῆναι καὶ τὰς δεήσεις καὶ τὰ δίκαιά μοι φυλαχθῆναι. Οἱ μεγαλοπρεπέστατοι καὶ ἐνδοξότατοι ἄρχοντες εἶπον· Ἀναγνωσκέσθωσαν αἱ δεήσεις καὶ τὸ προσκομιζόμενον διδασκαλικόν παρὰ Σαβινιανοῦ τοῦ εὐλαβεστάτου ἐπισκόπου.

– III, p. 93, 7–10; 12–13 : ἐπειδὴ δὲ καὶ διδασκαλικόν συνέταξαν οἱ παρόντες θεοφιλέστατοι κληρικοί, ὅπερ καὶ ἐπέτρεψαν ἡμῖν ἐπιδοῦναι, παρακαλοῦμεν τοῦτο ἀναγνωσθῆναι καὶ ἕκαστον διασαφηνῆσαι ἅπερ οἶδε κεφάλαια περιεχόμενα τῷ διδασκαλικῷ. (...) Τὸ ἐπιδιδόμενον διδασκαλικόν ἀναγνωσκέσθω οὕτω τε κατὰ τὴν αἴτησιν τῶν ἐπιδεδωκότων κτλ.

– III, p. 134, 15–17 : Οἱ εὐλαβέστατοι μοναχοὶ διὰ Μαριανοῦ τοῦ θεοσεβεστάτου ἐξάρχου ἐπέδωκαν διδασκαλικόν, ὅπερ δεξάμενος Χριστόδωρος ὁ θεοσεβέστατος διάκονος καὶ νοτάριος καὶ σηκρητάριος ἀνέγνω. Suit le texte (*inscr.* γράμμα διδασκαλικόν [app. cr.]).

Synonymie :

- διδασκαλικόν/δεήσεις : Π/1/3, p. 64, 35/35–36; 37–38.
- διδασκαλικόν/δέησις καὶ ἰκεσία : Π/1/3, p. 64, 35/41.
- διδασκαλικόν/διδασκαλία : Π/1/3, p. 64, 38/p. 65, 27.
- διδασκαλικόν/λίβελλοι III, p. 93, 12/p. 97, 20.

Ἰκεσία

N'est employé seul dans le protocole qu'en Π/1/3, p. 22, 30–32 : Τοῖς ἁγιωτάτοις καὶ πάντα ὀσιωτάτοις καὶ θεοφιλεστάτοις ἐπισκόποις Φωτίῳ Εὐσταθίῳ καὶ Οὐρανίῳ ἰκεσία παρὰ Σαμουήλου Κύρου Εὐλογίου Μάρα πρεσβυτέρων τῆς κατὰ Ἑδεσσαν ἁγιωτάτης ἐκκλησίας (les *gesta*, le titre, la conclusion de la pétition et les souscriptions emploient le terme de λίβελλοι). Sinon, partout ailleurs, il est combiné à δέησις (cf. δέησις καὶ ἰκεσία). On peut le trouver employé plus vaguement dans le corps de la pétition (au pluriel : I,1/7, p. 76, 26). Dans le même type d'emploi, on trouve aussi ἰκετεία (III, p. 67, 38).

Synonymie : ἰκεσία/λίβελλοι (Π/1/3, p. 22, 31/p. 22, 27; 29; p. 23, 7; 9–12).

Ἰκετεία : cf. *ἰκεσία*

Λίβελλος ou *Λίβελλοι*

C'est le terme technique qui désigne la pétition et la procédure par libelle : cela explique qu'il est de loin le plus fréquent – plus de 260 occurrences –, ce qui ne permet pas ici une analyse détaillée⁸⁵. Il se rencontre indifféremment au singulier ou au pluriel⁸⁶, dans les titres (Λίβελλος (ἐπι)δοθεῖς/προσκομισθεῖς [ou au pl.] τῷ δεῖνι παρὰ τοῦ δεῖνος ou Λίβελλος [ou au pl.] τοῦ δεῖνος πρὸς τὸν δεῖνα), dans les procès-verbaux ou dans le texte même de la pétition quand il s'agit de renvoyer à celle-ci, à une autre ou plus généralement au pétitionnaire (ὁ τοὺς λιβελλοὺς ἐπιδεδωκώς) ou à la procédure par libelle (διὰ λιβελλοῦ), enfin dans les souscriptions (II/1/1, p. 101, 30; II/1/2, p. 9, 32; II/1/2, p. 16, 42; II/1/2, p. 19, 28; II/1/2, p. 22, 24; II/1/2, p. 24, 27; II/1/3, p. 23, 9–12; III, p. 68, 9–p. 71, 28; III, p. 109, 11–15; toujours au pluriel). On ne l'emploie jamais dans le protocole.

Synonymie : cf. αἵτησις, ἀξίωσις, βιβλίον, δέησις, δέησις καὶ ἰκεσία, διδασκαλικόν, ἰκεσία.

Παράκλησις

- Dans les titres: II/1/3, p. 35, 1–2 : Διδασκαλία καὶ παράκλησις τοῖς θεοφιλεστάτοις καὶ ὀσιωτάτοις ἐπισκόποις Φωτίω καὶ Εὐσταθίω παρὰ παντὸς τοῦ κλήρου τῆς Ἐδεσσηνῶν μητροπόλεως.
- Dans le protocole : I/1/5, p. 7, 6–9 : Δέησις Βασιλείου διακόνου καὶ λοιπῶν μοναχῶν· Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ τιμηθεῖσι καὶ τιμωμένοις παρὰ θεῷ καὶ ἀνθρώποις Χριστιανοῖς βασιλεῦσι Φλαυίοις Θεοδοσίω καὶ Οὐαλεντινιανῶι δέησις εἴτ' οὖν παράκλησις παρὰ Βασιλείου διακόνου καὶ ἀρχιμανδρίτου καὶ Θαλασίου ἀναγνώστου καὶ μονάζοντος καὶ λοιπῶν Χριστιανῶν μοναχῶν (appelée δέησις dans le titre, p. 7, 5).

Synonymie :

– δέησις εἴτ' οὖν παράκλησις/δέησις : I/1/5, p. 7, 8/5.

ANNEXE 3

LISTE DES *ANAPHORAI* DANS LES *ACO*

[PROT. = protocole; SOUSCR. = souscription]

1. I/1/3, p. 3, 2–5, 23: du synode aux empereurs.

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ θεοφιλεστάτοις Θεοδοσίω καὶ Οὐαλεντινιανῶι νικηταῖς τροπαιούχοις ἀεὶ ἀγούστοις ἢ ἀγία σύνοδος ἢ χάριτι Χριστοῦ καὶ νεύματι τοῦ ὑμετέρου κράτους συναχθεῖσα ἐν τῇ Ἐφεσίῳν μητροπόλει.

SOUSCR. : –

TITRE : Ἐναφορὰ πρὸς τοὺς εὐσεβεστάτους βασιλεῖς παρὰ τῆς ἀγίας συνόδου περὶ τῆς καθαιρέσεως Νεστορίου (I/1/3, p. 3, 2–3)

2. I/1/3, p. 10, 27–13, 7 : du synode aux empereurs; envoyée par un intermédiaire qui n'attend même pas que tous aient signé (p. 12, 27–29)

SOUSCR. : ὁ δεῖνα ὑπέγραψα.

TITRE : Ἴσον ἀναφορᾶς τῆς ἀγίας συνόδου ἀποσταλείσης διὰ Παλλαδίου μαγιστριανοῦ Καλανδῶν Ἰουλίῳν Ἐπιφί ζ' ἰνδ. ιε' (p. 10, 25–26).

⁸⁵ Le mot désigne aussi un certificat d'orthodoxie, appelé plus précisément λίβελλος ἡγουν ὁμολογία (I/1/7, p. 152, 35, appelé simplement λίβελλος en I/1/4, p. 6, 13) ou λίβελλος μετανοητικός « libelle de repentance » (I/1/7, p. 139, 1; 35).

⁸⁶ Le nombre ne semble pas être significatif : ainsi, la pétition de Théodôros, diacre d'Alexandrie, à l'archevêque de Rome et au synode (II/1/2, p. 15, 31–p. 16, 42) est intitulée λίβελλος dans son titre d'archivage (II/1/2, p. 15, 30) et dans les *gesta* (II/1/2, p. 17, 1) et λίβελλοι dans sa souscription (II/1/2, p. 16, 42). Plus loin, la pétition d'Iskhyriôn aux mêmes, intitulée aussi λίβελλος dans son titre (II/1/2, p. 17, 9), est appelée λίβελλοι dans les *gesta* (II/1/2, p. 17, 7) et dans la souscription (II/1/2, p. 19, 28). On pourrait multiplier les exemples. On remarquera néanmoins que dans les souscriptions le pluriel est omniprésent.

3. I/1/3, p. 28, 22–30, 34 : du synode aux empereurs

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ θεοφιλεστάτοις Θεοδοσίῳ καὶ Οὐαλεντιανῶι νικηταῖς τροπαιούχοις ἀεὶ αὐγούστοις ἢ ἁγία σύνοδος ἢ χάριτι θεοῦ καὶ νεύματι τοῦ ὑμετέρου κράτους συναχθεῖσα ἐν τῇ Ἐφεσίων μητροπόλει.

SOUSCR. : ὁ δεῖνα ἀνήνεγκα.

TITRE : Ἴσον ἀναφορᾶς παρὰ τῆς ἁγίας συνόδου πρὸς τοὺς εὐσεβεστάτους βασιλεῖς περὶ τῶν Ἀνατολικῶν (I/1/3, p. 20, 21)

4. I/1/3, p. 32, 15–33, 25: du synode aux empereurs

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ φιλοχρίστοις Θεοδοσίῳ καὶ Οὐαλεντιανῶι νικηταῖς τροπαιούχοις ἀεὶ αὐγούστοις ἢ ἁγία καὶ οἰκουμενικὴ σύνοδος ἢ χάριτι θεοῦ καὶ νεύματι τοῦ ὑμετέρου κράτους συναχθεῖσα ἐν τῇ Ἐφεσίων μητροπόλει.

SOUSCR. : –

TITRE : Ἴσον ἀναφορᾶς τῆς ἁγίας συνόδου πρὸς τὴν σάκραν τὴν ἀναγνωσθεῖσαν παρὰ τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου κόμητος τῶν σακρῶν Ἰωάννου (p. 32, 13–14)

5. I/1/3, p. 47, 16–48, 35 : du synode aux empereurs

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ φιλοχρίστοις Θεοδοσίῳ καὶ Οὐαλεντιανῶι νικηταῖς τροπαιούχοις ἀεὶ αὐγούστοις ἢ ἁγία καὶ οἰκουμενικὴ σύνοδος ἢ χάριτι θεοῦ καὶ νεύματι τοῦ ὑμετέρου κράτους συναχθεῖσα ἐν τῇ Ἐφεσίων μητροπόλει.

SOUSCR. : ὁ δεῖνα ὑπέγραψα ταῖς δεήσεσιν.

TITRE : Ἴσον ἀναφορᾶς σταλείσης παρὰ τῆς ἁγίας συνόδου πρὸς τὸν βασιλέα Θεοδόσιον (SDAJ : om. Λ)

6. I/1/3, p. 63, 24–64, 34 : du synode aux empereurs; envoyée par l'intermédiaire du diacre Eutychès.

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ θεοφιλεστάτοις Θεοδοσίῳ καὶ Οὐαλεντιανῶι νικηταῖς τροπαιούχοις ἀεὶ αὐγούστοις ἢ ἁγία σύνοδος ἢ χάριτι θεοῦ καὶ νεύματι τοῦ ὑμετέρου κράτους συναχθεῖσα ἐν τῇ Ἐφεσίων μητροπόλει.

SOUSCR. : ὁ δεῖνα ἀνήνεγκα.

TITRE : Ἴσον ἀναφορᾶς πρὸς τοὺς εὐσεβεῖς βασιλεῖς παρὰ τῆς ἁγίας συνόδου περὶ τῶν ἀπὸ Ῥώμης ἐλθόντων ἐπισκόπων τε καὶ πρεσβυτέρου διὰ τοῦ διακόνου Εὐτυχοῦς (p. 63, 22–23)

7. I/1/3, p. 65, 5–66, 32 : du synode aux empereurs, envoyée par l'intermédiaire d'une délégation de 7 évêques et 1 prêtre (cf. p. 67, 2: Ἀνελθόντων ἐν Κωνσταντινουπόλει). Elle se présente comme un rapport fait sur la demande de l'empereur (p. 65, 12–15) mais se finit par une requête.

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ θεοφιλεστάτοις καὶ φιλοχρίστοις Θεοδοσίῳ καὶ Οὐαλεντιανῶι νικηταῖς τροπαιούχοις ἀεὶ αὐγούστοις ἢ ἁγία σύνοδος ἢ κατὰ θεοῦ χάριν καὶ θέσπισμα τοῦ ὑμετέρου κράτους ἐν τῇ Ἐφεσίων συγκροτηθεῖσα.

SOUSCR. : –

TITRE : Ἀναφορὰ πρὸς τοὺς βασιλεῖς σταλείσα διὰ Ἰουβενάλιου Φίρμου Φλαβιανοῦ Ἀρκαδίου Θεοδότου Ἀκακίου Εὐοπίου τῶν θεοφιλεστάτων ἐπισκόπων καὶ Φιλίππου τοῦ εὐλαβεστάτου πρεσβυτέρου (p. 65, 2–4).

8. I/1/5, p. 13, 27–15, 9 : de Nestorius et des évêques qui l'accompagnent à l'empereur

PROT. : –

SOUSCR. : καὶ εἰσὶν οἱ ὑπογράψαντες (suit une liste).

TITRE : Ἀναφορὰ Νεστορίου καὶ τῶν σὺν αὐτῶι ἐπισκόπων πρὸς τὸν βασιλέα περὶ τῶν πεπραγμένων παρὰ τῇ ἁγίᾳ συνόδῳ, γραφείσα πρὸ τοῦ παραγενέσθαι ἐν Ἐφέσῳ τὸν Ἀντιοχείας ἐπίσκοπον (p. 13, 24–26). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 30, 5 : *epistula*.

9. I/1/5, p. 124, 31–125, 21 : des mêmes à l'empereur. Se présente comme un rapport; absence de demande (mais la fin semble manquer)
 PROT. : – (mais dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 39, 10, prescrit non hypomnématique)
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἀναφορὰ τῶν αὐτῶν πρὸς τὸν βασιλέα δι' ἧς ἐμήνυσαν τὰ παρ' αὐτοῖς πραχθέντα καὶ τὴν αἰτίαν τοῦ βράδου τῆς ἀφίξεως τοῦ Ἀντιοχείας ἐπισκόπου (p. 124, 29–30).
10. I/1/5, p. 125, 25–127, 11 : de Jean archevêque d'Antioche et de son entourage à l'empereur; envoyée par l'intermédiaire de Palladios
 PROT. : –
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἀναφορὰ πρὸς τὸν βασιλέα Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Ἀντιοχείας καὶ τῶν σὺν αὐτῷ ἦν ἀντέγραψαν διὰ Παλλαδίου μαγιστριανοῦ (p. 125, 28–30). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 40, 1 : *epistula*.
11. I/1/5, p. 129, 30–131, 5: du synode oriental à l'empereur
 PROT. : –
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἀναφορὰ τῆς Ἀνατολικῆς συνόδου πρὸς τὸν καλλίνικον βασιλέα δηλοῦσα καὶ αὐθις τὴν γεγενημένην καθάρισιν Κυρίλλου καὶ Μέμνονος (p. 128, 28–29). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 46, 1 : *epistula*.
12. I/1/5, p. 131, 9–29 : du même à l'empereur, remise en même temps que la précédente au comte Irénée (pour qu'il la porte à l'empereur). Se présente comme un rapport, mais avec une demande finale.
 PROT. : –
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἀναφορὰ τῶν αὐτῶν πρὸς τὸν εὐσεβέστατον βασιλέα ἦνπερ ἔδωκαν μετὰ τῆς ἀναφορᾶς τῆς προγεγραμμένης τῷ μεγαλοπρεπεστάτῳ κόμητι Εἰρηναίῳ (p. 131, 7–8). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 48, 1 : *ypomnesticum*.
13. I/1/5, p. 131, 32–132, 27 : du même aux impératrices. Relation sans demande (mais celle-ci est probablement manquante)
 PROT. : –
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἀναφορὰ τῶν αὐτῶν πρὸς τὰς βασιλίδας (p. 131, 31). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 48, 25 : *epistula*.
14. I/1/5, p. 133, 38–135, 4: des Orientaux à l'empereur; envoyée à Irénée et remise par celui-ci à l'empereur.
 PROT. : –
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἀναφορὰ τῶν Ἀνατολικῶν πρὸς τὸν βασιλέα, ἧς προέταξαν τὸ σύμβολον τῶν ἐν Νικαίᾳ ἁγίων πατέρων, ἀναγαγόντες τὰ ὑπὸ τῆς ἁγίας καὶ οἰκουμενικῆς συνόδου τυπωθέντα ἐπὶ τοῖς προδοθείσιν αὐτῇ λιβέλλοις παρὰ Κυρίλλου καὶ Μέμνονος τῶν ἀγιωτάτων ἧτις ἐστάλη Εἰρηναίῳ κόμητι καὶ δι' αὐτοῦ ἀπεδόθη (p. 133, 34–37). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 50, 20 : *epistula*.
15. I/1/7, p. 69, 7–70, 32 : des Orientaux <à l'empereur>.
 PROT. : –
 SOUSCR. : –
 TITRE : Ἴσον ἀναφορᾶς τῶν Ἀνατολικῶν ἀντιγραφείσης πρὸς τὴν προγεγραμμένην σάκραν τὴν διὰ τοῦ κόμητος Ἰωάννου (p. 69, 4–5). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 55, 13 : *epistula*; dans la *Collectio Winterriana*, I/5, p. 362, 17 : *relatio*.

16. I/1/7, p. 78, 39–79, 26 : des Orientaux et leur entourage à l'empereur.

PROT. : Τοῖς εὐσεβεστάτοις καὶ φιλοχρίστοις βασιλεῦσι Θεοδοσίω καὶ Οὐαλεντιανῶι αὐγούστοις παρὰ τῆς ἁγίας συνόδου τῆς ἐν Ἐφέσῳ συγκροτηθείσης. Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 67, 41, prot. non hypomnématique; dans la *Collectio Winteriana*, I/5, p. 376, 16–17, prot. hypomnématique.

SOUSCR. : –

TITRE : Ἀναφορὰ τῶν ἐν Ἐφέσῳ Ἀνατολικῶν καὶ τῶν σὺν αὐτοῖς πρὸς τὸν βασιλέα (p. 78, 38). Dans la *Collectio Winteriana*, I/5, p. 376, 15 : *relatio*.

17. I/1/7, p. 157, 22–158, 34 : de Jean évêque d'Antioche à l'empereur; envoyée par l'entremise d'Aristolaos.

PROT. : Τοῖς θεοφιλεστάτοις καὶ εὐσεβεστάτοις βασιλεῦσιν ἡμῶν τοῖς ἀξίως παρὰ τοῦ θεοῦ τετιμημένοις Θεοδοσίω καὶ Οὐαλεντιανῶι αὐγούστοις Ἰωάννης ἐπίσκοπος Ἀντιοχείας τῆς ὑμετέρας Κοίλης Συρίας ἐν κυρίωι χαίρειν. Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 127, 26 : prot. non hypomnématique avec *in domino gaudium*.

SOUSCR. : –

TITRE : Τοῦ αὐτοῦ ἀναφορὰ πρὸς τὸν βασιλέα περὶ εἰρήνης σταλείσα διὰ Ἀριστολάου (p. 157, 21). Dans la *Collectio Casinensis*, I/2, p. 127, 26 : *epistula*.

18. III, p. 62, 19–66, 34 : du synode au patriarche Jean. Se présente comme un rapport sur les décisions prises par le synode à la suite d'une remise de libelles (jointes à l'*anaphora*). Pas de demande.

PROT. : Τῶι δεσπότῃ ἡμῶν τῶι ἁγιωτάτῳ καὶ μακαριωτάτῳ πατρὶ πατέρων ἀρχιεπισκόπῳ καὶ οἰκουμηνικῶι πατριάρχῃ Ἰωάννῃ ἡ ἐνδημούσα κατὰ τὴν φιλόχριστον ταύτην καὶ βασιλίδα πόλιν σύνοδος ἐν κυρίωι χαίρειν.

SOUSCR. : ὁ δεῖνα ὑπέγραψα τῇ ἀναφορᾷ χειρὶ ἐμῇ.

TITRE : Ἀναφορὰ πρὸς Ἰωάννην πατριάρχην παρὰ τῆς ἐνδημούσης συνόδου (p. 62, 18).

[*Dubia* :

19. I/1/3, p. 5, 28–9, 22 : du synode à Célestin archevêque de Rome.

PROT. : Τῶι ἁγιωτάτῳ καὶ ὀσιωτάτῳ συλλειτουργῶι Κελεστίνῳ ἡ ἁγία σύνοδος ἡ κατὰ θεοῦ χάριν συναχθεῖσα ἐν τῇ Ἐφεσίῳ μητροπόλει ἐν κυρίωι χαίρειν.

SOUSCR. : –

TITRE : Ἴσον ἐπιστολῆς γραφείσης παρὰ τῆς ἁγίας συνόδου πρὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον τῆς Ῥώμης Κελεστίνον δηλοῦσα πάντα τὰ πραχθέντα ἐν αὐτῇ τῇ Ἐφεσίῳ ἁγία καὶ μεγάλῃ συνόδῳ (p. 5, 26–27). Mais dans le sommaire, en I/1/1, p. 6, 10, le document est intitulé : Ἀναφορὰ πρὸς Κελεστίνον ἐπίσκοπον Ῥώμης. Il est probable qu'il s'agisse d'une erreur : (1) dans le sommaire de I/1/7, p. 10, 42, il est bien intitulé ἐπιστολή (*Collectio Segueriana*); (2) la conclusion du document est purement épistolaire : Ἐρρῶσθαί σε καὶ μνημονεύειν ἡμῶν τῶι κυρίωι εὐχόμεθα, ἀγαπητῆ καὶ ποθεινότατε (ce qui serait unique dans une *anaphora*).

20. III, p. 30, 13–32, 15 : de Paul et des autres évêques de Syrie II à Justinien

PROT. : Τῶι εὐσεβεστάτῳ καὶ γαληνοτάτῳ ὅλης τῆς οἰκουμένης μετὰ θεὸν δεσπότῃ Φλ. Ἰουστινιανῶι τῶι φιλοχρίστῳ καὶ αἰωνίῳ αὐγούστῳ καὶ αὐτοκράτορι παρὰ Παύλου ἐπισκόπου Ἀπαμείας καὶ τῶν λοιπῶν ἐπισκόπων τῆς δευτέρας Σύρων ἐπαρχίας

SOUSCR. : ὁ δεῖνα ὑπερευχόμενος τῆς εὐσεβοῦς ὑμῶν καὶ θεοφυλάκτου βασιλείας ἐδεήθη

TITRE : Λίβελλος ἐπισκόπων τῶι βασιλεῖ Ἰουστινιανῶι (p. 30, 12). Mais p. 29, 38–39, ce document est appelé *anaphora* (Οἱ θεοφιλέστατοι ἐπίσκοποι τῆς δευτέρας Σύρων ἐπαρχίας ἀναφορᾷ ἐχρήσαντο) par opposition aux *deêseis* remises par les archimandrites de Constantinople. Il est vrai que les deux documents sont désignés sous le nom de *deêseis* p. 30, 10.]

Index

Griechische Urkunden- und Rechtstermini

αἵτησις 72, 73, 76
ἀναφορά 64, 65 Anm. 5; 67–71, 72
ἀναφόριον 68
ἀντεξέτασις τῶν γραμμάτων 29
ἀντιρρητικοὶ λίβελλοὶ 72
ἀξίωσις 62, 72–73, 76
ἀπόλυσις (absolutio) 33–34
ἀσφάλεια 45
βεβαίωσις 10
 βεβαίωσις συμβολαίων (impositio fidei) 29
βιβλίον 71, 73
γράμμα(τα) 73
γράφω → ἐγράφη
δέησις 62, 67, 76, 71, 72, 73, 74, 75
δηφηνσίω 10
διαθήκη 42, 45
διάλυσις (Vergleichsvertrag) 23–25, 41, 42, 45
διαμαρτυρία 72
διδασκαλία 64–67, 72, 75
 → ἐντευκτικὴ διδασκαλία
διδασκαλικόν 64–67, 75, 76
δικαίωμα 42, 43
δωρεά 42
δωρεαστικόν 42, 45
ἐγγυητικὴ ὁμολογία 45
ἐγγραφή (Unterschrift, Oxyrhynchites) 35, 37
ἐκχώρησις 42
ἐμμένειν-Klausel 19
ἐμφυτευτικὴ ὁμολογία 45, 46
ἐντάγια 45
ἐντευκτικὴ διδασκαλία 67
ἐντολικόν 42
ἐντυχία 72
ἐπιτολ() 72
ἐπιτροπή 42, 45
ἐπράχθη (Unterschrift, Arsinoites) 35
ἐσημειώθη (Unterschrift, Arsinoites) 35
ἐτελειώθη (Unterschrift, Oxyrhynchites) 35
ἐτελέσθη (Unterschrift, Oxyrhynchites) 35
θεώρετρον 203
ἰκεσία 62, 71, 73, 74, 75, 76
ἰκετεία 75
ἰκετήρια → παρακλητικὴ ἰκετηρία
κόμπλευσις 24
κομπρόμισσον 19 Anm. 5
λίβελλος 61–79 (cf. 76)
μοιχεία 147, 148
μοιχοζευξία 201–204
μίσθωσις 45, 52, 54, 56

νομικός (tabellio) 37, 42, 43
ὁμολογία → ἐμφυτευτικὴ ὁμολογία, ἐγγυητικὴ ὁμολογία
ὁμολογῶ 47
ὄρκος
 ὁ περὶ τῆς ἐπηρείας 10–11
 τῆς καλουμένης 11
πιναγής 185
παράθεσις τῶν γραμμάτων 29
παρακλήσις 73, 74, 75, 76
παρακλητικὴ ἰκετηρία 72
πληναρία 13–15
πλήρωσις (completio) 28
προικοανάδοχος 202
πράσις 41, 42, 45
πράττω → ἐπράχθη
σάκρα 104–105
σημειῶ → ἐσημειώθη
σύγκρισις τῶν γραμμάτων 29
σύμφωνον (pactum) 46, 189–192
συμβολαιογράφος (tabellio) 28, 29, 31, 37
συμβόλαιον 28
 συμβόλαιον ἀγοραῖον (instrumentum forense, instrumentum publice confectum) 30
τελειῶ → ἐτελειώθη
τελέω → ἐτελέσθη
ὑπογραφή (subscriptio) 30, 47, 55
ὑπόθεσις (kop. hōb) 41
ὑπόμνησις 67
ὑπομνητικόν 67, 68
ῥφος 11–13
χάρτης 42

ΛΟΦΑΛΕΣΤΗΡΟΝ 53 Anm. 43

Lateinische Urkunden- und Rechtstermini

ab intestato 193–194
absolutio (ἀπόλυσις) 33–34, 37
acceptilatio 25, 147
actio iniuriarum 202
collatio litterarum 29
comparatio litterarum 29, 35
completio 47, 55, 58
 (kopt. kompleysis) 42 Anm. 19
 (πλήρωσις) 28, 30, 31, 37
 (τέλεσμα) 29
compromissum 19–20, 23, 24, 26
dimissio 57–58
divisio parentis inter liberos 192–193, 195
impositio fidei (βεβαίωσις συμβολαίων) 29

instrumentum forense (συμβόλαιον ἀγοραῖον) 30
instrumentum publice confectum (συμβόλαιον ἀγοραῖον) 30
intitulatio 57
invocatio 46, 53, 57
iudicium familiae erciscundae 193
iusiurandum calumniae 10–11
lex Falcidia 142
nemo alteri stipulari potest 189
notarius 47
oblatio puerorum 56
pactum (σύμφωνον) 189–192
plenarius 13
poena compromissi 19
querela inofficiosi testamenti 193
receptum arbitri 20–21
remissio mercedis 52
stipulatio 30, 47, 50, 55, 57–58
stipulatio Aquiliana 24–25
subscriptio (ὑπογραφή) 30
tabellio (συμβολαιογράφος) 27–37, 47
transactio 24–25

E i g e n n a m e n

ʿAbdarrāḥmān III., Kalif von Cordoba 101
 al-ʿAbbas, Sohn des Kalifen al-Maʿmūn 104
 al-Maʿmūn, Kalif von Bagdad 104
 al-Muʿayyad, Bruder des Kalifen al-Muʿtazz 104
 al-Muʿtaṣim, Kalif von Bagdad 104
 al-Muʿtazz, Kalif von Bagdad 104
 al-Qāʾim, Kalif von Bagdad 102
 Anastasius Bibliothecarius 83, 87, 91, 92 Anm. 13, 93–100
 ar-Rāḏī, Kalif von Bagdad 101
 Basileios I, Kaiser 90, 92–99
 Basileios I., Bischof von Emesa 103
 Chumnos, Michael (MM II 402; Reg. 3141) 201–204
 Eustathios Romanos 189, 198–199
 Hadrian I., Papst 90–91, 92, 100
 Hadrian II., Papst 90, 99, 100
 Herodian, Katholike Prosodia 108, 111
 Hilduin von St. Denis 92
 Irmingard, Tochter Kaiser Ludwigs II. 93 Anm. 16
 Isokrates 62
 Konrad II., Kaiser 101
 Konstantinos VI., Kaiser 90–91, 92
 Konstantinos VII., Kaiser 101
 Konstantinos IX. Monomachos 102
 Ludwig I., der Fromme, Kaiser 90, 92
 Ludwig II., Kaiser 92–99
 Matthaios I, Patriarch v. Konstantinopel 201–204
 Μανίας, βασιλεύς 103–104
 Michael II., Kaiser 90, 92
 Michael III., Kaiser 103–106
 Nikephoros II. Phokas, Kaiser 101
 Niketas David Paphlagon 99
 Nikolaus I., Papst 90, 99
 Otto I., Kaiser 101
 Romanos I. Lakapenos, Kaiser 101
 Romanos II., Kaiser 101

Romanos III. Argyros, Kaiser 101
 Sambucus, Johannes 108
 Tarasios (Patriarch von Konstantinopel) 82
 Symeon Metaphrastes, Vita des Ioannes Chrysostomos 108, 109, 110
 Tengnagel, Sebastian 108
 Theodora, Gattin des Kaisers Theophilos 103–106
 Theodoros, Bischof von Edessa 102–106
 Theodosios, Kopist (RGK II 77) 119
 Theophilos, Kaiser 90, 92
 Zarachunes (MM II 402; Reg. 3141) 201–204
 Zautzes, Stylianos 186–187

S a c h i n d e x

Adressformel 46–47
 Argyrographie → Silbertinte
 Buchstabenform (ϕ)
 ägyptische Urkunden 36
 ravennatische Urkunden 36
 Codices
 Athen. gr. 1370 85–88
 Athous Cutlum. 42 83
 Athous Lavr. B 93 85–88
 Athous Vatop. 555 83
 Berol. gr. 95 (Phil. 1499) 183
 BL Harl. 5665 82
 Bodl. Barocc. 26 82–88
 Bodl. Barocc. 185 85–88
 Bodl. Laud. gr. 39 85–88
 Escorial. X.II.6 82 Anm. 7
 Laur. IX 8 83–88
 Laur. X 1 83–88
 Laur. LXXX 11 146
 Leid. B.P.G. 33 C 183
 Lond. Add. 28817 110
 Marc. gr. 166 82–83
 Marc. gr. 179 183
 Monac. gr. 380 83–88
 Montepessulanus H 73 183
 Mosqu. syn. gr. 315 85–88
 Mosqu. syn. gr. 381 105
 Osimo (Auxim.) 56 83
 Paris. gr. 1320 85–88
 Paris. gr. 1348 146
 Paris. gr. 1545 110 Anm. 32
 Paris. lat. 17339 (Anastasius Bibliothecarius) 83, 84, 85, 86, 87
 Paris. Coisl. 209 85–88
 Paris. suppl. gr. 1085 85–88
 Patm. 172 82 Anm. 6
 Patm. 173 82 Anm. 6
 Patm. 205 85–88
 Petrop. gr. 66 85–88
 Taurin. B.II.9 82–83
 Taurin. B.II.26 85–88
 Trapez., Phrontesterion 1 (jetzt Istanbul, Topkapi Serail 115) 85–88
 Vallic. C 11 85–88

- Vallic. F 10 83–88
 Vallic. F 47 85–88
 Vat. lat. 4965 99
 Vat. gr. 836 82–83
 Vat. gr. 1142 83
 Vat. gr. 1980 85–88
 Vat. gr. 2198 83
 Vat. Pal. gr. 376 85–88
 Vat. Pal. gr. 387 183
 Vindob. Hist. gr. 7 83–88
 Vindob. Hist. gr. 10 108–122, 133–134, 139–146
 Vindob. Hist. gr. 56 85–88
 Vindob. Suppl. gr. 200 123–132, 135–138, 146–151
 Vindob. Theol. gr. 129 109 Anm. 20
 Chrysographie → Goldtinte
comes sacrarum largitionum 32
 Datierungspräskript 46
 Dialysis 52
 Ecloga Basilicorum 140
 Eid 50, 51, 54, 55
 Eigentumspfand 53–54
 Fälschung 202
 Florilegium Ambrosianum (Basiliken) 140, 141, 142, 144–145
 Florilegium Vindobonense (Basiliken) 139–146
 Goldtinte (Kaiserkanzlei) 100–106
 Grammateus 47
 Kaiserurkunden (byzantinisch)
 DÖLGER–MÜLLER–PREISER–KAPELLER–RIEHLE, Reg. 325: 91 Anm. 10
 DÖLGER–MÜLLER–PREISER–KAPELLER–RIEHLE, Reg. 408: 90
 DÖLGER–MÜLLER–PREISER–KAPELLER–RIEHLE, Reg. 413
 (Kaiserbrief von St. Denis): 89–90 Anm. 2
 Kindesschenkung 48–49 Anm. 52, 56–58
 Konzile
 7. Ökumenisches 61–79, 81–88
 Quinisextum 87–88
 Kyria-Klausel 30, 47, 50, 54, 55, 57–58
 lateinische Buchstaben 125, 130
 lateinische Schrift 35
 lex Gregory 109, 123
 Logographos 47
magister officiorum 186–187
 Mietvertrag 54–55
 Novellen, Leon VI. 183–187
 Palimpsest 107–183
 Patriarchatsregister, Konstantinopel
 MM II 402 (Reg. 3141) 201–204
 Peira 142–143, 144–145
 Präambel 57
 Praxisklausel 50
 Purpur, Pergament (Kaiserkanzlei) 100–106
 Sah n-time (Dorf-Schreiber) 47
 Selybria 201–204
 Silbertinte (Kaiserkanzlei) 101
 Symbulaiographos 47
 Synopsis Maior Basilicorum 142–143, 144–145
 Tachygraphie 37
 Tipukeitos 142–143, 144–145
 Tinte → Goldtinte, Silbertinte
 Transliteration griechischer Buchstaben (ins Lateinische) 35
 Umrahmung der Unterschrift (Tabellionen) 37
 Unterstreichung der Unterschrift (Tabellionen) 37
 Zeugenunterschrift 47, 54, 55, 58

